

Conseil scientifique de l'ENS

22 novembre 2023

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Jean JOUZEL, Président du conseil scientifique, directeur de recherche émérite au CEA
Saadi LAHLOU, directeur, Institut d'études avancées de Paris
Emmanuel TRIZAC, directeur du LPTMS, Université de Paris Sud
Justine LACROIX, professeure de théorie politique, Université libre de Bruxelles (Belgique)
Anne-Marie TURCAN-VERKEK, directrice d'études, École pratique des hautes études

Membres nommés absents - procurations :

Annabel DESGRÉES du LOÛ, directrice de recherche, Institut de recherche pour le développement.
Pierre-Michel MENDER, professeur au Collège de France, chaire de sociologie du travail créateur
Anne EPHRUSSI, professeure de biologie moléculaire, Heidelberg (Allemagne)
Élisabeth GASSIAT, professeure de mathématiques, Université de Paris Sud
Felwine SARR, professeur à l'université de Duke, Durham, Caroline du Nord (EUA)

Membres élus présents :

Représentant des professeurs des universités et assimilés :

Sabrina SPEICH, département de géosciences
Johanna SIMÉANT-GERMANOS, département de sciences sociales

Représentants des autres catégories de personnels d'enseignement et de recherche :

Françoise ZAMOUR, département des arts

Représentant des ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche :

Pascale ARAUZ AUBRUN, bibliothèque

Représentant des normaliens élèves :

Noé CLAVIER, département de physique

Représentants des normaliens étudiants, mastériens et doctorants :

Alexandre LANAU, département de biologie
Ky NGUYEN, département d'informatique

Membres élus absents - procurations :

Sergii RUDIUK, chargé de recherche, département de chimie

Membres de droit :

Frédéric WORMS, directeur
Anne CHRISTOPHE, directrice adjointe Sciences
Valérie THEIS, directrice adjointe Lettres
Igor GROUDIEV, directeur de la bibliothèque générale
Clotilde POLICAR, directrice des études Sciences

Invités permanents :

Myriam FADEL, directrice générale des services
Stéphanie TROUFFLARD, cheffe de cabinet
Emmanuel BASSET, délégué à la stratégie et au développement

Invités sur des points spécifiques :

David POINTCHEVAL, directeur du département d'informatique

Nadeije LANEYRIE-DAGEN, directrice du département Arts

Jean-Marc BERROIR, directeur du département de physique

Laurent BOPP, directeur du département de géosciences

Mathias GIREL, référent intégrité scientifique

Dorothée BUTIGIEG, directrice de la vie étudiante

Tiphaine de GÉSINCOURT, responsable du pôle TalENS - programmes d'ouverture

Anca DAN, chercheuse au CNRS, professeure attachée au département des sciences de l'Antiquité

Dylan COLAS, chargé de mission DimENSion durable

ORDRE DU JOUR

Conseil scientifique de l'ENS	1
22 novembre 2023.....	1
Projet de procès-verbal.....	1
Ordre du jour	3
Introduction de Jean JOUZEL, président du conseil scientifique.....	4
Introduction du directeur.....	4
Approbation du procès-verbal du conseil scientifique du 27 juin 2023.....	6
I. Ressources humaines et budget.....	6
1. Campagne de moyens 2024.....	6
2. Ouverture de postes : présentation et discussion avec les directeurs et les directrices de départements concernés	8
3. Trajectoires pluriannuelles de recrutement	14
II. Recherche et formation	16
1. Bilan des concours normaliens 2023	16
2. Charte d'intégrité scientifique PSL.....	21
3. Projet « Études démocratiques ».....	26
4. Projet « École inclusive »	29
5. Présentation d'une activité de recherche et formation : programme Humanités dans le texte....	31
III. Actualités de l'université PSL.....	34
IV. Dimension durable	36
Schéma Directeur DD&RSE	36
V. Questions diverses	39

La séance est ouverte à 9 h 04.

Introduction de Jean JOUZEL, président du conseil scientifique

Jean JOUZEL remercie les membres de leur présence à ce dernier conseil scientifique de l'année et donne lecture de la liste de procurations enregistrées. Il observe que Sabrina SPEICH participe pour la première fois au conseil et précise que Ky NGUYEN a proposé un point au titre des questions diverses.

Introduction du directeur

Frédéric WORMS se propose de faire part de plusieurs actualités, notamment des nouvelles positives sur les projets et des informations sur la manière dont l'ENS a essayé de répondre à des épreuves, s'agissant tant de personnes que de contextes. Tout d'abord, il souhaite évoquer brièvement le modèle des écoles normales supérieures, dans la perspective de la célébration du 10^e anniversaire de l'ENS de Rennes le 24 novembre, à l'invitation de son président, Pascal MOGNOL. Cet événement sera marqué par un discours de la ministre, ainsi qu'une table ronde des directeurs des quatre écoles normales supérieures, intitulée « comment former des citoyens critiques ». Ils évoqueront ce modèle partagé d'école fondée sur la recherche, la formation par la recherche et l'ouverture de la recherche sur la société, de même que sur l'attractivité de la recherche dans la société et au service de celle-ci, avec ses ambitions d'ouverture sociale. Frédéric WORMS saisit cette occasion pour féliciter de nouveau Emmanuel TRIZAC pour sa nomination en tant que président de l'ENS de Lyon et le remercie d'avoir maintenu sa présence au sein de ce conseil scientifique.

Par ailleurs, chaque école évolue dans un contexte, en l'occurrence celui de PSL pour l'ENS Ulm. Frédéric WORMS rappelle à quel point ce cadre est solide pour affronter des épreuves, notamment les disparitions ayant marqué l'École il y a quelques mois. Elle a rendu un hommage, partagé avec l'ESPCI, à Étienne GUYON, qui l'a dirigée pendant 10 ans. Ce fut l'occasion de rappeler qu'il a porté l'idée d'une école normale comme campus humaniste, avec toutes les disciplines. Il l'a aussi défendue en tant que projet immobilier dans Paris, avec la rue Erasme mais aussi le campus Jourdan, où il a été l'un des acteurs majeurs du département des sciences sociales et de son installation.

L'ENS a également rendu hommage à Daniel COHEN, disparu fin août, avec les mêmes émotion et amitié très profondes, et avec la même dimension d'école de recherche et de formation. Ce fut un moment très important, durant lequel la continuation de son travail a été évoquée, notamment à travers le lancement, avec l'aide de la fondation, d'une chaire Daniel COHEN sur l'économie et les politiques publiques, dont l'École espère trouver les financements et dont Esther DUFLO a accepté de présider le conseil scientifique.

Frédéric WORMS souligne que l'École dans la société et comme société, avec son cadre spécifique d'établissement de formation et de recherche, réagit aux contextes politiques. Comme tout monde, elle a été ébranlée par les événements en France, en Israël et en Palestine. À ce sujet, un mail a été adressé à tous les étudiants et à tous les directeurs de département pour annoncer la création d'un groupe de discussion par des étudiants français et internationaux de l'École. Il proposera aussi des événements publics sous forme de séminaires sur invitation, mais aussi quelques séances ouvertes, avec des interventions fondées sur la recherche, l'histoire, etc. Frédéric WORMS tient ici à les en remercier. Ce groupe a une très grande dimension internationale et il s'agit d'une réponse tout à fait partielle mais néanmoins à la hauteur des attentes et des spécificités de l'École.

En outre, Frédéric WORMS fait valoir que ce conseil scientifique évoquera de nombreux projets de recherche et de formation. Plusieurs points portent sur l'articulation entre l'École et la société, tels que les programmes Études démocratiques et Humanités dans le texte. Par ailleurs, au titre des réflexions sur elle-même et son ouverture sociale, il est prévu une présentation de la journée de l'école inclusive, programmée le 18 janvier prochain. Dans ce cadre sera évoqué le point que Ky NGUYEN souhaite traiter au titre des questions diverses. Sa demande est arrivée un peu tardivement mais la direction l'avait en quelque sorte anticipée dans le programme de l'école inclusive, s'agissant des résultats de l'enquête sur la place des étudiants internationaux dans l'ENS-PSL. À cet égard, il convient de souligner qu'après l'accès à l'École, de nombreuses questions d'inclusivité se posent. Personne ne se fait d'illusion sur le fait qu'une fois entré à l'ENS, tout le monde est inclus au même titre. Des sujets émergent, touchant notamment le genre, l'origine géographique et territoriale interne à la France, mais aussi concernant les étudiants internationaux.

Au-delà de ces éléments inclus dans l'ordre du jour, Frédéric WORMS souhaite informer le conseil scientifique de points institutionnels, de projets scientifiques et d'événements à venir. Sur le plan institutionnel, l'ENS a procédé à la nomination d'un directeur des carrières, à la direction des études, de la vie étudiante et des carrières (DEVEC). Ce nouveau poste est pourvu par Charles BAUD, qui le rejoindra très prochainement. Ancien élève de l'École des chartes, il a écrit une thèse d'histoire du droit. Il a eu l'occasion de s'occuper des débouchés de son université, Paris II. Il a acquis une grande expérience dans ce domaine, avec un profil qui lui a fait connaître les classes préparatoires littéraires et la recherche. Il sera chargé de construire encore mieux l'orientation des normaliennes et des normaliens à l'École, avec la vie étudiante, et après celle-ci, avec l'A-Ulm.

À cet égard, Frédéric WORMS annonce que l'A-Ulm changera prochainement de président et salue l'action de Marianne LAIGNEAU, qui passera le relais après 9 ans à la tête de l'association. Il y a très peu de suspense sur le nom de son successeur mais il n'est pas encore élu. Aussi, Frédéric WORMS gardera cette information pour la prochaine séance du conseil scientifique.

En outre, Frédéric WORMS annonce que la mission sur la communication de l'École, confiée à Marie-Christine SIMON, arrive à son terme. Experte de la communication scientifique, qu'elle a pilotée à l'INSERM, à l'agence nationale de recherche sur le sida et au conseil scientifique Covid, elle a accepté, après le départ d'O'len GAULTIER, d'aider l'École à engager une réflexion d'ensemble sur ce sujet. L'un des résultats concernera la mise en place, à partir de janvier prochain, d'un comité de rédaction ou éditorial de l'ENS, associant tous les départements et les laboratoires.

Au titre des événements récents, Frédéric WORMS mentionne la tenue en septembre dernier de la biennale du vivant, événement scientifique et de diffusion des savoirs qui rayonne avec les partenaires de l'ENS, notamment l'ENSAD et le muséum national d'histoire naturelle. Frédéric WORMS remercie à cet égard Stéphanie TROUFFLARD, qui a piloté le cabinet et un grand nombre d'événements à la rentrée, avec très peu de personnes à ses côtés. Le cabinet va se regarnir mais cette période était un peu tendue, avec un très grand nombre d'activités. Il faut également rappeler qu'en 2024 aura lieu la Nuit des sciences et lettres autour de la question de l'énergie, depuis le carbone en chimie jusqu'au carbone en économie. Ce sujet est au cœur de l'actualité scientifique et sociale.

Frédéric WORMS tient aussi à rappeler les succès des chercheurs de l'École normale dans les appels à projets. Par ailleurs, il évoque un voyage qu'il a effectué sur la côte Est des États-Unis, avec le directeur des relations internationales, la directrice de la fondation et le responsable des contrats et des partenariats. Ils ont pu y constater le rayonnement de l'ENS et l'attachement au partenariat avec l'École et aux grands échanges, dont les plus anciens datent de 100 ans, célébrés l'an dernier à Princeton. L'ENS a beaucoup de parallèles avec cette université. D'autres discussions très importantes ont également eu lieu, notamment sur des projets de recherche, ainsi qu'une rencontre avec les anciens élèves au plus haut niveau scientifique, comme Esther DUFLO mais

aussi Catherine DULAC, en biologie à Harvard. L'École est ainsi très présente et très attendue, y compris par l'ambassade, qui soutient sa sélection internationale.

Frédéric WORMS laissera de côté nombre de sujets, y compris concernant les grands projets au sein de PSL, mais tient à réitérer que l'École est très déterminée à défendre le modèle des écoles normales supérieures, qui sont essentielles pour l'attractivité, l'ouverture de la recherche dans toutes les disciplines et pour relever tous les défis, qui sont nombreux.

Jean JOUZEL remercie Frédéric WORMS pour ce dynamisme de l'École.

Approbation du procès-verbal du conseil scientifique du 27 juin 2023

Jean JOUZEL s'enquiert d'éventuelles remarques sur le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil scientifique du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

I. Ressources humaines et budget

1. Campagne de moyens 2024

Anne CHRISTOPHE propose d'évoquer les arbitrages financiers, avant la présentation des postes d'enseignants-chercheurs et d'enseignantes-chercheuses par les directeurs et directrices des départements concernés.

S'agissant des sciences, globalement, les crédits des années antérieures ont été maintenus, à l'exception d'un prélèvement de 5% sur les budgets de fonctionnement. Comme habituellement, le budget était très serré pour toutes les raisons déjà évoquées, telles que les augmentations du point d'indice ou du salaire minimum. En outre, la direction avait du mal à satisfaire la demande importante de moyens humains. Or, ils sont peu remplaçables dans les unités et les départements, alors que ceux-ci arrivent parfois à s'en sortir autrement en ce qui concerne le fonctionnement. La direction a donc décidé de prélever 5 % sur tous les budgets de fonctionnement de tous les départements et de certains services.

Anne CHRISTOPHE commente les quelques lignes du tableau faisant apparaître des variations. Pour la bibliothèque de mathématiques et d'informatique, l'augmentation de 10 000 € s'explique par le fait qu'un budget de 19 000 € par an, qui était traditionnellement donné au département d'informatique qui le reversait immédiatement à la bibliothèque, a été positionné directement à la bibliothèque. Le montant de l'augmentation apparaît moindre compte tenu du prélèvement généralisé de 5 %.

Concernant IB1 IBENS-services communs, cette ligne fait apparaître une variation à la hausse de 89 000 € pour le département de biologie, due au fait que l'année dernière, un montant de 100 000€ destiné à des travaux financés sur sa dotation habituelle avait été positionné directement au patrimoine et n'apparaissait donc pas dans son budget. Il s'agit donc d'un maintien de la dotation et non pas d'une augmentation.

Anne CHRISTOPHE mentionne également une augmentation de 23 000 € sur la ligne du centre de recherche en écologie expérimentale, situé à Foljuif, à proximité de la forêt de Fontainebleau. Elle découle d'une part de la décision sur la prise en charge par l'École d'un certain nombre de factures d'électricité, réglées auparavant par le centre, et d'autre part, d'un investissement plus important, compte tenu de la nécessité d'y mener des travaux de rénovation de locaux.

Pour ce qui concerne le laboratoire de géologie, la progression de 16 000 € tient à un investissement plus conséquent pour la rénovation de son atelier de litho-lamellage, permettant de réaliser des lames fines d'échantillons. Faute de ces travaux nécessaires pour l'hygiène et la sécurité, le laboratoire ne pourra plus utiliser l'atelier.

Enfin, la variation à la baisse de 91 000 € pour le département de physique s'explique par le fait qu'il avait bénéficié, l'an dernier, d'un montant complémentaire en vue de boucler le financement du liquéfacteur d'hélium. Il s'agit donc d'un retour au montant habituel.

Valérie THEIS indique que la campagne pour les Lettres a consisté en la reconduction des dotations ou la validation des demandes des départements et des unités, qui avaient baissé dans certains cas, avant d'ajouter certaines requêtes spécifiques justifiées dans les dialogues de gestion et de réduire de 5 % les crédits de fonctionnement. Si les différences semblent très importantes par rapport au budget de l'an dernier, c'est d'abord en raison d'une nouvelle façon d'enregistrer les investissements pour les travaux dans les départements.

Ainsi, la rénovation du DSA n'avait pas été comptabilisée dans son budget l'an dernier. Seuls les frais liés au mobilier, d'un montant de 21 400 €, avaient été intégrés. Ce besoin ponctuel disparaît cette année. Les visites des départements littéraires ont cependant fait apparaître d'importants besoins de travaux. L'accent a été mis sur des rénovations d'urgence, en commençant par la peinture au département littératures et langage, pour un montant de 65 000 €. Au département d'histoire, des besoins d'isolation de la toiture ont été révélés mais ils ne peuvent être traités immédiatement. Il en reste donc, pour l'instant, à des travaux d'urgence, en l'occurrence une rénovation en peinture et sanitaires, à hauteur de 44 000 €. En réalité, le budget diminue dans ces deux départements par rapport à 2023, si l'on exclut ces chantiers.

En outre, une hausse conséquente de 24 795 € apparaît dans le budget de l'espace des cultures et langues d'ailleurs (ECLA), où il s'agit de financer :

- le remplacement en vacation de la professeure d'italien qui a demandé une disponibilité ;
- le remplacement d'un collègue qui a connu plusieurs arrêts maladie ;
- une augmentation des vacations pour le français langue étrangère, un effort conséquent ayant été consenti pour les cours en début d'année afin d'accueillir les étudiants internationaux.

Il est également à noter une progression de 13 000 € de la ligne BIBL SHS 2. Elle correspond au projet de mise en place d'une bibliothèque numérique à l'ENS. Dans le département Arts, la hausse de 10 000 € sur la ligne ART 01 vise l'achat d'une station de montage à destination des étudiants en cinéma. Elle pourra être mise à disposition d'autres utilisateurs dans l'École, à condition de se former. Enfin, l'augmentation de 13 000 € de la ligne PRL 01 s'explique par un transfert du budget du séminaire « Actualité critique ».

Par ailleurs, les budgets de fonctionnement sont plutôt en diminution, parce que les départements et les unités avaient eux-mêmes réduit leurs demandes cette année. De plus, le prélèvement de 5 % a été appliqué sur l'ensemble des dotations. Néanmoins, la direction a souligné qu'en cas de situation de blocage, celles-ci pourront être révisées au BR2. Cela étant dit, aucun département ou unité n'épuise complètement son budget de fonctionnement jusqu'à présent. Dans l'ensemble, ils utilisent très bien leurs crédits et les 5 % correspondent souvent à ce qui reste en fin d'année.

Sabrina SPEICH précise qu'au département de géosciences, compte tenu des masters PSL qui conduisent à envoyer les étudiants en stage à l'étranger, le budget dédié à l'enseignement est toujours un peu étroit, sans compter la baisse de 5 %. Cependant, elle suppose que cela a été discuté avec les directeurs du département.

Anne CHRISTOPHE le confirme. Tous les départements affirment se trouver en difficultés, notamment des départements expérimentaux où l'inflation pose davantage de problèmes.

Sabrina SPEICH remarque que les financements visant à combler la prise en charge par l'ENS de ces masters 1 et 2 ne sont peut-être pas assurés.

Frédéric WORMS souligne que l'ENS discute avec PSL et des moyens sont accordés, notamment des postes de gestion pour certains masters.

Anne CHRISTOPHE précise que cela a notamment été le cas pour le département de géosciences.

Frédéric WORMS concède que les masters ajoutent des charges, et l'École s'efforce de compléter les dotations fournies par PSL. La direction est consciente des contraintes, notamment sur la formation, et essaie d'y répondre par le renforcement des moyens, entre autres à travers des dispositifs, des ressources ou des professeurs attachés. Néanmoins, la situation reste très tendue, en particulier au stade de développement. Ces questions ont été discutées avec les départements, comme l'atteste la présentation faite par Valérie THEIS et Anne CHRISTOPHE, qu'il remercie du travail énorme accompli dans le détail des besoins et des moyens. Et les budgets rectificatifs ont vocation à répondre aux éventuels ajustements d'urgence, vacations ou imprévus. Ainsi, le dialogue en la matière n'est pas de loin ou de haut, mais au contraire, est très suivi.

Sabrina SPEICH félicite la direction pour ces actions, mais suggère d'envoyer un message à cet égard à PSL.

Frédéric WORMS assure que la direction le fait déjà.

Saadi LAHLOU note que nombre d'établissements connaissent ces situations difficiles. Il se demande si l'idée d'augmenter les ressources par la formation tout au long de la vie ne devrait pas être considérée, car le contexte ne tend manifestement pas vers une amélioration, avec la charge de la dette publique notamment. Les solutions ne viendront pas de l'État.

En ce qui concerne PSL, **Frédéric WORMS** signale que l'université Dauphine propose beaucoup de formation continue. L'École a des ouvertures en la matière, en particulier dans le cadre de nouveaux projets de l'institut de l'ENS, avec lequel elle noue un dialogue de fond. Il se peut que cela apporte des ressources propres par ailleurs. Cependant, la formation continue ne relève pas du cœur de métier de l'École normale. Dauphine mène une politique de hausse progressive des droits d'inscription, en soulignant d'ailleurs qu'être progressiste, c'est être progressif. Elle fait ainsi payer plus cher, ce qui n'est pas du tout le cas à l'ENS. Celle-ci n'a donc pas de perspective dans ce domaine.

S'agissant de la formation continue proprement dite, elle ne sera pas interne à l'établissement. L'institut de l'ENS peut conduire un projet autonome, auquel elle contribuerait et qui pourrait procurer des moyens. S'agissant des ressources propres, l'ENS n'est pas timide et agit à travers les contrats ou les mécénats.

David POINTCHEVAL rejoint la séance à 9 h 33.

2. Ouverture de postes : présentation et discussion avec les directeurs et les directrices de départements concernés

David POINTCHEVAL présente le département d'informatique, qui dispose actuellement de :

- 5,5 enseignants-chercheurs, dont 2,5 professeurs et 2 maîtres de conférences ;
- 35 chercheurs ;

- 7 personnels administratifs et techniques.

S'agissant des activités en matière de recherche, elles sont menées par douze équipes, avec deux axes principaux, en science des données et cybersécurité, deux équipes travaillant davantage sur l'aspect théorique, en algorithmique et théorie des réseaux. Pour ce qui concerne l'enseignement, il est constitué des cours de L3 et M1, physiquement à l'ENS, et M2. Le département intervient également dans un certain nombre de M2, en accord avec plusieurs partenaires sur la région parisienne. Il assume d'autres tâches, notamment administratives, et est impliqué dans les CPES et la préparation de l'agrégation en informatique. Globalement, il estime ses besoins à l'équivalent de douze enseignants-chercheurs, alors qu'il en compte 9,5 actuellement, avec l'ATER employé de façon récurrente et les six enseignants-chercheurs et six professeurs attachés de PSL.

Aujourd'hui, un certain nombre de cours, aussi bien en L3 qu'en M1, mais également en M2, est mutualisé avec Paris-Saclay. En outre, tous les chercheurs du département (CNRS, INRIA) enseignent. D'autre part, le département emploie plusieurs vacataires extérieurs pour combler les thématiques non couvertes. Il dispose aussi de plusieurs professeurs attachés et d'un certain nombre de chaires PRAIRIE. Les évolutions motivant ce besoin d'enseignants supplémentaires tiennent également au fait que le département est conscient et impliqué dans la montée en charge du deuxième CPES. Par ailleurs, certains cours partagés avec Paris-Saclay devront sans doute être relocalisés à l'ENS, car la distance complique de plus en plus ce dispositif. Enfin, une incertitude se pose sur le renouvellement des chaires PRAIRIE. En tout cas, il est clair qu'elles ne seront probablement pas toutes reconduites, ce qui réduira le nombre d'heures couvertes par les personnels.

David POINTCHEVAL revient sur les ressources actuelles, avec deux maîtres de conférences en poste et sur le papier, cinq professeurs mais l'un d'eux étant en disponibilité et un autre à mi-temps, seuls 3,5 sont en poste. Deux de ces derniers ont l'IUF, ce qui conduit à des décharges importantes. Le département emploie de façon récurrente, tous les ans, un ATER qui assure également des charges d'enseignement. Dans ces conditions, idéalement, l'objectif serait de disposer de quatre professeurs et quatre maîtres de conférences, avec l'ATER et quelques postes de professeurs attachés, ce qui permettrait de couvrir de façon raisonnable tous les enseignements envisagés.

Enfin, David POINTCHEVAL signale que le profil proposé est un maître de conférences, le département présentant un ratio déjà très élevé de postes de catégorie A et de catégorie B. Un nouveau professeur implique de former une nouvelle équipe, alors que le département en compte déjà douze. Aussi, il préfère équilibrer ce ratio. En outre, un profil large sera publié dans un premier temps, pour étendre le plus possible le vivier et obtenir une bonne qualité de candidats. Le poste sera également ouvert à l'international, sachant que les enseignements peuvent être dispensés en anglais au sein du département. Même si dans un premier temps, celui-ci l'ouvre à toutes les équipes, en fonction des candidatures, la priorité sera donnée, *a priori*, à celles qui ne disposent pas actuellement d'enseignants-chercheurs. Des efforts seront également fournis pour améliorer la parité, qui est très mauvaise au département.

Emmanuel TRIZAC souhaite savoir si le département a réfléchi à des dispositifs particuliers relatifs à l'amélioration de la parité.

David POINTCHEVAL explique qu'il essaie de contacter les candidates potentielles pour les inciter à postuler.

Anne CHRISTOPHE ajoute que la définition d'un profil très large figure parmi les mesures qu'il est possible de mettre en œuvre pour recruter davantage de femmes dans les disciplines en tension. Plus le profil est pointu, plus le vivier est petit et un faible pourcentage de femmes laisse encore moins la chance d'en recruter. Par ailleurs, il convient de rechercher les candidates, en activant les réseaux. Le département reste ouvert à d'autres suggestions en la matière.

En outre, Anne CHRISTOPHE signale qu'une fois le comité de sélection réuni, Charlotte JACQUEMOT, directrice du département d'études cognitives, ou elle-même anime une mini-formation sur les biais de genre. La difficulté principale est de s'assurer d'attirer des candidates, car lorsque le pool de postulants est réuni, le comité est en mesure de bien travailler.

David POINTCHEVAL quitte la séance à 9 h 40.

Valérie THEIS précise que les Lettres connaissent aujourd'hui des départs à la retraite, qui se poursuivront dans les années qui viennent. Aucun poste n'étant publié de manière automatique, les départements et unités de recherche sont conduits à élaborer de nouveaux profils. Cela rend tout à fait indispensable la réflexion sur la programmation pluriannuelle, que présentera Emmanuel BASSET dans quelques instants.

Cette année, les Lettres ont examiné trois départs à la retraite, dont deux dans le département Littératures et langage et un au département Arts, avec peut-être un autre à venir. Deux raisons ont conduit à privilégier une publication de postes dans ce dernier, à savoir :

- l'inachèvement de la réflexion sur les profils de poste dans le département Littératures et langage ;
- le fait que le département Arts est beaucoup plus petit et beaucoup plus fragile.

L'idéal aurait été de publier deux postes cette année. Cependant, les contraintes budgétaires ne le permettent pas si on veut pouvoir ouvrir des postes d'ATER sur tous les supports vacants afin que tous les départements littéraires puissent non seulement assurer les enseignements dont ils ont vraiment besoin, mais aussi s'appuyer sur de jeunes chercheurs participant vraiment à la vie du département, ce qui est le cas des ATER, alors que les vacataires ne le font pas.

Valérie THEIS ajoute que, l'an dernier, trois postes ont été ouverts dans les départements littéraires et seulement un dans les départements scientifiques. Il est donc normal de rétablir l'équilibre cette année.

Nadeije LANEYRIE-DAGEN rejoint la séance à 9 h 41.

Nadeije LANEYRIE-DAGEN explique que le département Arts, de petite taille, est actuellement fragilisé par le vieillissement de ses cadres. Il joue pourtant un rôle très important de professionnalisation, mais aussi de service général, même si ce n'est pas nécessairement évident pour tout le monde de s'en rendre compte. Le département compte près de 112 inscriptions, parfois doubles, dont 75 en arts. Pour sa part, elle suit 16 normaliens tutorés en histoire de l'art, mais s'occupe en réalité de 20 à 25 élèves, mastériens et doctorants. Le département prend aussi en charge la formation d'histoire de l'art par une convention spécifique avec l'École normale supérieure de Lyon.

Nadeije LANEYRIE-DAGEN souligne que le département sert les historiens des arts en général, mais aussi la communauté. Personnellement, elle donne différents types de cours, certains fermés pour des spécialistes, d'autres ouverts pour les personnes qui veulent devenir des historiens de l'art, et d'autres encore ouverts à l'ensemble de la communauté, où elle reçoit certes une minorité sensible de scientifiques. Ses cours rassemblent entre 40 et 60 personnes, ce qui est tout à fait considérable à l'échelle de l'École.

Nadeije LANEYRIE-DAGEN précise que le département couvre les domaines suivants : histoire de l'art, musique, musicologie, cinéma, études cinématographiques et études théâtrales et esthétiques, avec un poste partagé avec la philosophie. Il compte trois professeurs, dont deux prévoient de partir en retraite prochainement. Il dispose également de quatre maîtres de conférences. Le département

se trouve fragilisé, car le second titulaire en histoire de l'art est en détachement. Aussi, quand elle-même sera partie à la retraite, il n'y en aura plus aucun si un poste n'est pas renouvelé.

Nadeije LANEYRIE-DAGEN insiste sur le fait que le département professionnalise l'histoire de l'art, ce qui n'est pas absolument évident pour tout le monde, et en l'occurrence sert l'université. En effet, les grands historiens de l'art, comme André CHASTEL, Daniel ARASSE ou Jacques THUILLIER, qui venaient très régulièrement de l'École normale supérieure, étaient des agrégés de lettres ou d'histoire. Or, l'université recrute de moins en moins d'agrégés. Nadeije LANEYRIE-DAGEN ignore si c'est bien ou mal, mais c'est un fait. En réalité, c'est une formation d'histoire de l'art passant par une thèse, qui permet aux étudiants et aux élèves d'être placés à l'université. Cela ne veut pas dire qu'aucun ne passe l'agrégation, celle de lettres classiques ou d'histoire avec une mention archéologie étant nécessaire pour les études anciennes et l'histoire de l'art ancien.

À cet égard, Nadeije LANEYRIE-DAGEN s'est laissé dire que la direction de l'ENS est actuellement en négociation avec Gabriel ATTAL, au sujet d'une certification en histoire de l'art qui a disparu et va revenir en force. Elle suppose une formation très précoce par des agrégés d'histoire, de lettres, de langues, de personnes issues des matières que sont l'histoire des arts, et l'histoire de l'art à l'École. André CHASTEL s'était battu pour l'agrégation d'histoire de l'art, mais le département ne l'a jamais eu historiquement. Néanmoins, il prépare des conservateurs et un certain nombre de trentenaires tiennent de très beaux postes, dont le directeur du musée national d'art moderne, Xavier REY.

Dans ce contexte, Nadeije LANEYRIE-DAGEN demande la création d'un poste de professeur en histoire moderne, car le département a une école doctorale et tout passe désormais non par l'agrégation mais par la thèse. L'École normale supérieure a un enjeu important, qui est de défendre le patrimoine ancien, pas seulement contemporain, comme elle défend les langues anciennes, le patrimoine littéraire. D'autre part, l'histoire moderne connaît un renouvellement absolument remarquable de ses méthodes, avec un horizon désormais mondialisé, alors qu'elle faisait, en tout cas au début de sa carrière, beaucoup de généalogie d'œuvres d'art.

Frédéric WORMS soutient cette demande, que la direction a arbitrée positivement dans cette campagne de moyens. Il remercie Nadeije LANEYRIE-DAGEN, qui a incarné l'histoire de l'art à l'École pendant longtemps, de manière très forte, en interne dans la discipline et au-delà dans nombre de partenariats très importants avec des institutions. Toute l'ENS et chacun autour d'elle la remercie. Il voulait saisir cette occasion pour le faire, mais il y en aura d'autres.

Jean JOUZEL se joint à ces remerciements.

Nadeije LANEYRIE-DAGEN quitte la séance à 9 h 51.

Jean-Marc BERROIR rejoint la séance à 9 h 51.

Jean-Marc BERROIR présente une demande de poste au titre de l'article 46.3, à savoir ceux réservés aux maîtres de conférences qui ont déjà dix ans d'ancienneté. Le département de physique compte huit maîtres de conférences, qui connaissent un problème de perspective de carrière, partagé par tous leurs confrères français, au moins en physique, très peu de postes de professeurs étant ouverts dans les universités actuellement. Ces personnes sont très méritantes. Sept d'entre elles ont l'HDR et elles ont toutes un excellent dossier scientifique. En 2021, sept des maîtres de conférences actuels avaient candidaté à un poste au titre de l'article 46.3 ouvert au département. Le président du jury avait souligné l'excellence des candidatures et même écrit à la direction de l'ENS afin de l'inciter à prendre des mesures pour rattraper les problèmes de carrière de ceux qui n'avaient pu être retenus.

La qualité de ces profils a également été mise en évidence par le *Visiting Committee* du département, qui s'est réuni l'an dernier, a consacré un temps assez conséquent à ce sujet et a

examiné les dossiers des maîtres de conférences. Il a insisté, dans l'une de ses recommandations, sur la nécessité pour l'ENS d'agir pour au moins donner un signal positif à ces derniers. Jean-Marc BERROIR les a reçus, avec Anne CHRISTOPHE, en fin d'année dernière. Le département les encourage à candidater sur tous les postes ouverts, au moins en région parisienne, et même en France pour ceux qui sont mobiles. En outre, Anne CHRISTOPHE leur a demandé de recenser les postes ouverts dans leur domaine auxquels ils avaient candidaté. La plupart d'entre eux font vraiment l'effort de se présenter sur tous les postes qui existent. Cependant, les offres en la matière sont très rares à l'heure actuelle.

Cette situation des maîtres de conférences de l'ENS est pire que dans les universités, dont les plus grosses ont les moyens de mener une politique de postes 46.3 régulière. Ainsi, l'UFR de physique de Sorbonne Université en obtient deux tous les ans, depuis une dizaine d'années. Et même si ce n'est pas écrit, ils sont évidemment réservés aux maîtres de conférences de cette université. Ceux de l'École ne peuvent pas se présenter avec des chances de succès.

Pour ces raisons, le département de physique demande à la direction de l'ENS l'ouverture d'un poste au titre de l'article 46.3, dont le profil serait extrêmement large. En effet, les disciplines des sept maîtres de conférences vont de l'astrophysique à la physique des hautes énergies, en passant par la matière condensée ou la physique quantique hydrodynamique. Il sera ouvert en 28^e, 29^e, 30^e et 34^e section du CNU.

Jean-Marc BERROIR présente également un poste de professeur junior en physique statistique et apprentissage automatique, deux disciplines en plein essor, dont la combinaison permet d'explorer de nouvelles approches pour modéliser et comprendre les phénomènes physiques, mais aussi pour développer la théorie des algorithmes d'apprentissage automatique avancé. Le LPENS est leader dans ces domaines. Il a mené de nombreux travaux, notamment sur les applications interdisciplinaires de la physique statistique, et en particulier celles des systèmes désordonnés vers l'informatique. En outre, il est à noter que Giulio BIROLI est toujours présent, mais des départs sont intervenus, notamment de Florent KRZAKALA à Lausanne il y a deux ans, et de Francesco ZAMPONI à Rome. Quant à Marc MÉZARD, il est parti à Milan à la fin de son mandat à la tête de l'ENS.

Frédéric WORMS fait valoir que Marc MÉZARD n'a jamais arrêté totalement son activité au LPENS pendant son mandat de directeur.

Jean-Marc BERROIR l'entend et précise avec humour qu'on ne le voyait quand même pas beaucoup au laboratoire ! Ces nombreux départs pénalisent cette activité importante pour le LPENS, et plus généralement pour l'ENS car elle contribue considérablement au développement du centre des données. Un recrutement est donc urgent pour maintenir le leadership du LPENS dans ce domaine. Enfin, le département est sûr d'obtenir un bon vivier, d'excellents candidats étant présents sur le marché.

Anne CHRISTOPHE ajoute qu'aucun poste de professeur junior ENS n'a été ouvert depuis 2020.

Jean JOUZEL s'enquiert des règles liées à ce statut de professeur junior ENS.

Anne CHRISTOPHE explique que les professeurs juniors ENS sont les précurseurs des chaires de professeur junior (CPJ). Ils sont portés entièrement par l'École qui, de ce fait, ne connaît pas les contraintes liées aux CPJ, à savoir le fait qu'elles sont accordées par le ministère, les demandes étant remontées par l'intermédiaire de PSL dans le cadre d'un projet pluriannuel. Les dernières l'ont été à l'automne dernier pour les trois ans qui viennent. L'ENS ne pouvait donc ouvrir un nouveau poste de ce type, qui n'avait pas été planifié à l'époque.

Le poste de professeur junior de l'ENS est un *tenure-track* de 5 ans et demi, les personnes concernées devenant ensuite professeurs de l'École, si le comité *ad hoc* estime qu'elles le méritent.

Il est proposé d'avoir recours à ce dispositif, car il existe un vivier international de jeunes qui seraient intéressés par ce type de poste, dans un domaine très compétitif. Une autre raison tient à la question de la parité. En effet, la situation en la matière est encore plus catastrophique en physique qu'en informatique. Ainsi, le département, qui est assez grand, ne compte aucune femme parmi ses enseignants-chercheurs. Il entend donc utiliser une stratégie pour ouvrir des profils larges et afin que les *search committees* recherchent les candidates. Elle consiste à saisir des opportunités et dans le cas présent, le département sait qu'une femme extrêmement brillante postulerait.

Ce petit bonus a encouragé l'École à ouvrir ce poste dès cette année, car cette candidate est sur le marché depuis l'an dernier. Or elle a accepté de ne pas se présenter ailleurs, en sachant que l'ENS allait probablement ouvrir un poste sur son profil. Avec cette stratégie, l'École a fait quasiment le tour de tout ce qu'elle peut entreprendre pour attirer les femmes. Elle était en post-doctorat au Flatiron Institute de New York, qui est un excellent établissement dans ce domaine. Elle a ensuite été recrutée sur un poste de professeur junior par l'École polytechnique, où l'environnement scientifique ne la satisfaisait pas tout à fait. Elle était prête à rejoindre Sorbonne Université, mais sachant que l'ENS pouvait aussi ouvrir un poste, elle préfère y venir. L'École aura au moins une excellente candidate, avec un concours qui devrait être d'un très bon niveau.

Jean-Marc BERROIR confirme qu'il s'agit d'une excellente candidate, mais le département en recherchera également d'autres. Par ailleurs, il estime opportun de demander à Marc MÉZARD, qui est une pointure du domaine et connaît bien l'ENS, le département de physique et le dispositif des professeurs juniors, de présider le comité de sélection.

Frédéric WORMS remercie Jean-Marc BERROIR de cette suggestion très cohérente. À cet égard, il signale que Marc MÉZARD a accepté de co-présider le conseil scientifique de l'institut IA et se dit très heureux qu'il continue à travailler avec l'École.

Jean-Marc BERROIR quitte la séance à 10 h 02.

Laurent BOPP rejoint la séance à 10 h 03.

Laurent BOPP présente en premier lieu des éléments de contexte pour ce poste de maître de conférences au département de géosciences, proposé en vue d'un remplacement suite à un départ. Nicolas COLTICE, directeur des études du département de 2018 à 2023 et chercheur très actif sur des thématiques de terre solide, est en particulier porteur d'une ERC sur la modélisation de la tectonique des plaques. Il est aussi très impliqué dans les activités interdisciplinaires, sur des questions d'art et science et dans la médiation scientifique. Il quitte le département pour des raisons familiales et a pris un poste de professeur à Nice au 1^{er} septembre.

Aussi, le département demande un renforcement de sa petite équipe pédagogique, qui gère de nombreux cours, avec l'ouverture du master géosciences, une augmentation des effectifs étudiants, des responsabilités diverses et de nouvelles ERC portées en 2023 par ses professeurs, à savoir Romain JOLIVET et Sabrina SPEICH. Cela occasionne beaucoup de pression. En outre, la pyramide des âges enseignants, avec trois maîtres de conférences et quatre professeurs, incite le département à demander un poste de maître de conférences. À cet égard, Laurent BOPP attire l'attention sur un trou dans la pyramide du laboratoire de géologie, ce qui reflète des difficultés avec les plus jeunes, d'une part, et les nombreux départs en retraite, d'autre part. Le département connaissant également des problèmes de parité, sa volonté serait de recruter une femme, si cela est possible.

Par ailleurs, il a été décidé de positionner ce poste au laboratoire de géologie de l'ENS, pour remplacer Nicolas COLTICE, en particulier dans cette nouvelle équipe intitulée « structurer des formations », qui démarre suite à la visite du HCERES et travaille sur des thématiques terre solide. Le département prépare ce recrutement depuis longtemps et a déjà identifié un pool de candidats, en particulier des femmes.

Le département a commencé à rédiger un profil de poste pour l'enseignement, qui est la principale raison de cette demande. Sur la partie recherche, il reste très ouvert, les thématiques dans l'équipe « structurer des formations » étant très larges. Le département s'intéresse à la terre interne, avec des projets plus ou moins appliqués sur le stockage de carbone par exemple, mais aussi d'autres très fondamentaux sur la tectonique des plaques, les risques tels que les séismes, etc.

Frédéric WORMS remercie Laurent BOPP pour le dynamisme du département et salue Nicolas COLTICE, qui a accompli un énorme travail à l'École.

Jean JOUZEL souhaite savoir pour quelle raison Laurent BOPP estime que le fait de mener des projets ERC occasionne une pression.

Laurent BOPP précise que le département dispose d'un pool d'enseignants-chercheurs assez réduit mais assumant beaucoup de responsabilités, liées au master, à la direction des études, à la direction adjointe des études, etc. Il est beaucoup plus difficile de demander aux professeurs de s'en occuper, alors qu'ils portent des ERC et seront très mobilisés sur les aspects recherche.

Sabrina SPEICH confirme que pour sa part, elle a demandé une décharge.

Anne CHRISTOPHE souligne que les départements sciences font tout ce qu'ils peuvent pour améliorer la parité.

Jean JOUZEL convient que ce point a bien été mis en avant par ceux qui ont présenté les postes. À cet égard, il suppose que l'objectif serait, au minimum, d'atteindre la parité globalement sur les cinq postes proposés.

Laurent BOPP quitte la séance à 10 h 08.

3. Trajectoires pluriannuelles de recrutement

Emmanuel BASSET explique que la démarche de trajectoires pluriannuelles de recrutement concerne, pour l'instant, principalement les départements d'enseignement et recherche, et pas directement les services ou d'autres structures comme ECLA ou la bibliothèque. La direction avait jugé opportun, au printemps dernier, d'entamer une réflexion avec les départements sur leurs besoins de recrutement à cinq ans, partant du constat que les projets de formation ou de recherche, la création de nouvelles formations, d'un master ou d'une ED émergent au fil de l'eau, tandis qu'en parallèle, les demandes de recrutement interviennent tous les ans, dans le cadre de la campagne de moyens.

Il est donc apparu utile de donner un cadre pluriannuel à ces démarches pour éclairer les arbitrages chaque année. À cet égard, il convient de préciser que la structure de la campagne de moyens ne changera pas. Concrètement, les postes, académiques ou non, seront toujours arbitrés dans ce cadre. Cependant, il apparaît souhaitable de se donner un éclairage supplémentaire, dont il faut espérer qu'il permettra des arbitrages plus anticipés et plus éclairés.

Des discussions ont eu lieu avec les directeurs et directrices de département, et au mois d'octobre, la direction leur a envoyé un questionnaire de cinq ou six questions, avec un format de réponse ouvert, en vue d'échanges assez libres sur les différents points susceptibles d'orienter leur politique de recrutement. Il s'agit notamment de connaître leurs projets de formation ou leurs projets de recherche structurants à horizon de cinq ans. Il est également intéressant de savoir quels sont :

- les thématiques scientifiques qu'ils voudraient privilégier, développer ou renforcer :
- les profils de poste qu'ils souhaitent développer, et dont ils ont particulièrement besoin : professeurs, maître de conférences, professeurs juniors, professeurs attachés, etc. ;

- les viviers de recrutement qu'ils souhaitent viser, par exemple à l'international.

Une dernière question est posée sur le lien avec les organismes, parce que l'École pense que le mécanisme des professeurs attachés est très vertueux. Il s'est beaucoup développé, avec plus de 50 professeurs attachés en poste à l'ENS. Cependant, les organismes ne sont pas toujours au courant des recrutements et il peut être utile d'anticiper avec eux l'ouverture de certains de ces postes, voire certaines mobilités.

Emmanuel BASSET espère que ces cinq ou six questions permettront de tenir une discussion avec les départements et d'avoir une vision un peu plus globale sur les thématiques visées, afin de garantir certains équilibres. Ainsi, Frédéric WORMS parle souvent de l'utilité publique, qui est une des missions de l'École, qu'elle assume. De ce point de vue, des thématiques telles que le climat et l'environnement apparaissent particulièrement urgentes aux yeux des étudiants et des étudiantes, et de la société en général. Elles peuvent être traitées dans les différentes disciplines et dans les différents départements. Ainsi, une vision à cinq ans de leurs projets permettra d'apprécier, par exemple, si la thématique climat et environnement est suffisamment traitée, et si ce n'est pas le cas, d'envisager une action au niveau de l'École. Il s'agit ainsi d'avoir une idée des grands équilibres au niveau de l'établissement. Telle est la démarche un peu exploratoire que la direction propose et qu'elle veut assez ouverte et dialectique, en dialogue.

Emmanuel BASSET souligne que la direction souhaite la conduire cette année, car les laboratoires et les départements ont proposé leurs projets à cinq ans au HCERES et vont déposer leur offre de formation dans les mois qui viennent. Ce moment semble opportun pour que cet exercice supplémentaire ne représente pas une surcharge de travail. En effet, normalement, les éléments découlent directement des réflexions que les communautés ont menées en termes de projet de formation et de recherche.

Jean JOUZEL suppose que cette démarche utile est bien perçue par les départements. Il avoue toutefois qu'elle le surprend quelque peu et demande si une telle prospective n'existait pas du tout auparavant.

Anne CHRISTOPHE note qu'il y a 20 ans, il n'y avait même pas de demandes de moyens.

Frédéric WORMS estime qu'il n'est pas du tout gênant d'assumer le fait de concevoir une démarche dont on a besoin. La campagne de moyens avait été mise en place par Marc MÉZARD. De plus en plus partagée collectivement, elle permet une réelle transparence globale. Depuis deux ans, la direction partage tous les budgets et demandes, notamment avec le conseil scientifique ou dans les réunions des départements Sciences et Lettres.

Frédéric WORMS convient qu'il avait un petit doute sur cette trajectoire pluriannuelle tout à fait nouvelle, lorsque la direction a discuté de ce besoin. Toutefois, il l'assume et se dit content que les directeurs de département aient répondu très positivement. Par ailleurs, il craignait qu'elle n'apparaisse comme une simple réponse aux contraintes. En effet, une trajectoire pluriannuelle induit de ne pas tout entreprendre d'un coup. Enfin, il avait peur que ce ne soit perçu comme une sorte d'engagement contraignant sur cinq ans pour les départements, qui auraient pu craindre que tout ce qui n'est pas intégré serait refusé. Ce n'est pas le cas, et il a bien été précisé que ce n'était pas un solde de tout compte.

Une telle démarche exige une véritable anticipation et il fallait la mettre en place. Tout le monde en est très content, et Frédéric WORMS est heureux que Jean JOUZEL estime qu'elle vient un peu tardivement.

Jean JOUZEL pense que c'est une excellente initiative. Il supposait qu'elle était bien perçue et se félicite que ce soit le cas.

Frédéric WORMS ajoute qu'un élément a aidé à concevoir cette démarche : le tour effectué, après sa prise de fonction, avec toute l'équipe de direction pour visiter tous les départements et services. À cette occasion avait été soulevé le sujet de la pyramide des âges et évoqué les perspectives de développement. La démarche est ainsi apparue progressivement comme une évidence.

II. Recherche et formation

1. Bilan des concours normaliens 2023

Valérie THEIS signale cette année un contexte de légère hausse des candidatures au concours CPGE et de très légère baisse pour les concours littéraires. Le point le plus intéressant, qui devra être considéré dans les années à venir, est que cette diminution n'est pas répartie de manière homogène entre les concours A/L et B/L. Les résultats sont presque stables pour le premier mais font apparaître une perte de 8,6 % pour le second. Sur une seule année, il est hasardeux d'avancer une interprétation. Cependant, il faut souligner que ce concours a un taux de sélection extrêmement faible, de 2,48 % en 2022, qui n'est pas de nature à encourager les candidatures. C'est peut-être un élément d'interprétation. Cette évolution du nombre de candidates et de candidats, avec un nombre de places fixe, se traduit par une quasi-stabilité du taux de sélection en A/L, à hauteur de 5,55 %, et une très légère remontée en B/L, à 2,71 %. Ces concours sont toujours extrêmement sélectifs.

Le pourcentage de femmes au concours CPGE atteint 66 % parmi les candidats et 46 % parmi les reçus, soit une perte de 10 % des candidates dans la phase d'admissibilité, et encore 10 % au moment de l'oral. L'effet correctif de ce dernier en faveur des femmes, observé dans les concours scientifiques, ne joue donc pas en lettres. En l'occurrence, la situation est plutôt en leur défaveur.

S'agissant des boursiers, on déplore souvent leur faible taux dans les classes préparatoires, qui est une réalité. Il a visiblement encore baissé de 2 % cette année. Cependant, 29 % des candidats sont boursiers et on retrouve seulement 18 % de boursiers à l'issue du processus de sélection. Le concours CPGE leur est ainsi défavorable.

Un autre phénomène préoccupant concerne le nombre de candidates et de candidats à la sélection internationale, qui est inférieur à celui souhaité, à 106 en lettres, soit une légère baisse par rapport à l'année dernière. L'École avait espoir que la dynamique positive d'augmentation des candidats, qui s'était enclenchée avant la crise du Covid, et a été brisée par cette dernière, reprenne l'année dernière. En réalité, une légère diminution est à nouveau relevée. Il s'agit de petites variations, mais cela nécessite de faire toujours plus de publicité sur ce concours. Son taux de sélection étant de 9 %, il reste très sélectif mais n'attire pas autant de candidats que l'ENS le souhaiterait.

Les chiffres sont bien meilleurs pour le concours normalien étudiant, où les effectifs globaux ont commencé à remonter, avec 1 244 candidats en 2023, contre 1 113 en 2022. Cette petite augmentation a aussi touché les lettres, avec 406 candidats en 2023. Le taux de sélection a quelque peu baissé, de 18 % à 16 %. Toutefois, ce concours reste le plus accessible et permet de corriger certains déséquilibres au sein de la population normalienne. En effet, si la proportion de candidates atteint 54 %, celle des femmes intégrées est de 57 %. De plus, ce concours reste le principal outil d'ouverture sociale, les boursiers représentant 38 % des appelés, avec une action volontariste dans les étapes de sélection, les départements prêtant attention à ce critère au moment de la phase d'admissibilité sur dossier. Par la suite, lors des oraux, tous les candidats sont traités de la même manière. Cela conduit tout de même à une proportion plus importante de boursiers à l'issue du processus, puisqu'ils ne représentent que 31 % des candidats.

Enfin, Valérie THEIS signale que le conseil d'administration du 18 octobre a voté l'ajout d'une place au concours normalien étudiant de 2023 en raison d'une erreur de collègues du service concours.

Ils avaient pensé qu'une candidate qu'ils avaient appelée sur la liste complémentaire ne viendrait pas, car elle était admise comme élève à Lyon, mais elle a choisi Paris. Or, le service avait déjà appelé le candidat suivant. Tout cela s'étant passé en moins de 24 heures, il a semblé que la solution la plus juste était de conserver les deux candidats, et elle a été approuvée par le conseil d'administration.

Noé CLAVIER s'enquiert des éventuels critères établis pour la prise en compte par les départements des revenus au niveau de l'admissibilité pour le concours normalien étudiant.

Valérie THEIS explique que tous les départements élaborent des tableaux de dépouillement des dossiers et indiquent si les candidats sont boursiers ou non. La sélection s'effectue d'abord sur la qualité de la candidature, sur la base des notes et du projet de recherche. Ensuite, entre plusieurs candidats de niveau proche, ils tranchent toujours favorablement pour les boursiers ou boursières.

Noé CLAVIER en conclut qu'il s'agit d'un processus en deux temps, avec d'abord la sélection d'un nombre de candidats un peu plus important que le nombre de places.

Valérie THEIS confirme qu'il s'agit là de la phase d'admissibilité. Les étudiants passent ensuite les écrits et les oraux. Les premiers sont anonymes et les collègues qui font passer les seconds ne savent pas qui est boursier ou non. Toutefois, cette petite action au moment de l'admissibilité suffit à faire basculer la situation en faveur des candidats boursiers. C'est d'ailleurs tout l'esprit des points pour les boursiers que l'École avait suggéré d'ajouter dans la phase d'admissibilité pour le concours CPGE mais n'a pas pu mettre en œuvre. Cela montre qu'ils pourraient fonctionner.

Noé CLAVIER demande si ce dispositif est en place depuis le début des concours étudiants.

Valérie THEIS le confirme, et souligne que les collègues ont toujours disposé de cette information mais ils y veillent désormais de plus en plus. La sensibilité à cette question augmente au fil des années.

Justine LACROIX se dit très interpellée par la chute, de 66 % à 46 %, de la proportion de femmes dans le concours CPGE, s'agissant en plus d'un phénomène de longue durée. Elle souhaiterait savoir ce qui explique une telle baisse, alors que cela ne se vérifie pas dans l'autre concours.

Valérie THEIS indique que l'explication qui est souvent avancée en ce qui concerne les concours littéraires est que les femmes étant majoritaires parmi les candidats, il n'y a pas de biais positif à l'oral, qui joue plutôt en leur défaveur. En revanche, les hommes, qui sont moins nombreux, sont l'objet de plus d'attention.

Justine LACROIX demande s'il faut en comprendre que les femmes réussissent la phase d'admissibilité aussi bien que les hommes.

Valérie THEIS rappelle qu'une baisse de 10 % intervient déjà en phase d'admissibilité, sans que l'on en connaisse la raison. Et une perte de 10 % est par la suite encore observée à l'oral. De nombreux facteurs peuvent jouer. Au niveau des concours de maîtres de conférences, pour l'oral, on observe qu'à dossier égal sur le papier, nombre de candidats sont beaucoup plus sûrs d'eux que les candidates. Dans ceux des concours scientifiques où il y a peu de femmes, on observe cependant un effet correctif de l'oral, parce que les candidatures féminines sont si peu nombreuses que les collègues ont tendance à les encourager et les mettre en confiance. Cependant, Valérie THEIS concède qu'il conviendrait d'approfondir encore le sujet.

Justine LACROIX trouve tout à fait curieuse la question de l'écrit.

Françoise ZAMOUR souligne que l'attention particulière de l'ensemble des jurys est de plus en plus marquée pour essayer d'accueillir plus de boursiers parmi les étudiants normaliens. Cependant, à

l'usage, ce n'est pas sans poser de réels problèmes. En effet, l'École n'a pas nécessairement été pensée pour ces étudiants. La première difficulté touche à la question du logement, qu'ils doivent payer, comme n'importe quel boursier même au CROUS. Elle se double du problème du cumul du master et du diplôme avec un emploi, fut-il temporaire. Ces étudiants font face à une accumulation de difficultés sociales, auxquelles l'École n'a pas l'habitude et pas toujours les moyens de répondre. L'ENS, ses enseignants-chercheurs et encadrants rencontrent des problèmes, ne sachant pas, en tant qu'institution, gérer des étudiants qui préparent un master et un diplôme assez lourd, exigeant des déplacements à l'international, tout en exerçant un emploi.

De ce point de vue, Françoise ZAMOUR pense qu'il faut tempérer cet enthousiasme, en soulignant que ce dispositif est louable mais nécessite de mener une réflexion en vue de se doter des moyens de recevoir ce public.

Valérie THEIS pense que plutôt que tempérer l'enthousiasme, cela justifie le souhait de l'École d'arriver un jour à fournir des bourses à tous les normaliens et toutes les normaliennes. Elle s'inscrit dans un processus vertueux, qui doit encore être renforcé. L'amélioration principale qui pourrait être proposée viserait à éviter aux étudiants de courir après des petits boulots pendant leurs études.

Frédéric WORMS fait valoir l'objectif de l'École, partagé par les autres ENS, visant à financer toutes les normaliennes et tous les normaliens. Le paradoxe souligné par Françoise ZAMOUR est très réel à deux égards majeurs. L'École recrute plus de boursiers dans le cadre du concours où il n'y a pas de traitement. Elle en est très consciente, au-delà de la question de l'accompagnement. Et elle organise une journée sur l'école inclusive le 18 janvier, ayant conscience de ces disparités. La directrice de la vie étudiante, Dorothee BUTIGIEG, réalise un travail exceptionnel sur ces sujets. L'École se rend tout à fait compte que l'ouverture comporte des fragilités, et il ne suffit pas d'y entrer pour que les questions d'égalité et d'inclusivité soient réglées. C'est d'ailleurs le cas partout. Ainsi, le CPES recrute 50 % de boursiers, mais ceux-ci n'arrivent pas tous à bout des trois ans. Cependant, la volonté est de donner à tous les étudiants qui entrent à l'École, avec parfois un coup de pouce à l'admissibilité, la possibilité de franchir toutes les haies. Cela est vraiment au cœur de la politique de l'établissement.

S'agissant de la question des genres en concours Lettres, Frédéric WORMS remercie Valérie THEIS pour toutes les dispositions mises en place en la matière. L'École réfléchit à ces sujets depuis longtemps. Même si cela est difficile pour les commissions d'oral, très sollicitées, la direction tient beaucoup à ce qu'elles soient paritaires. Ce n'est pas toujours possible pour l'écrit dans les grands viviers de correcteurs et de correctrices. Les jurys sont très conscients de ces sujets, et il existe toujours un biais à l'oral en faveur des minorités, quelles qu'elles soient. Or il se trouve que c'est le seul concours où la minorité est masculine. Cela n'explique pas tout, notamment pour l'écrit. Il y a sans doute lieu de considérer la question du côté des CPGE. En tout cas, il y a un sujet en amont, que les ENS ne maîtrisent pas. Et celui-ci existe en lettres comme en sciences. Il est beaucoup moins évoqué, mais il est aussi très important.

S'agissant de la surreprésentation des minorités après l'oral, **Clotilde POLICAR** fait référence à une interprétation donnée par Sophie ORANGE et Arnaud PIERREL dans une enquête commandée par Marc MÉZARD, intitulée « Filles + sciences = une équation insoluble ? ». Pour les femmes en sciences, ils estiment qu'il existe une sur-sélection à l'écrit. Celles qui arrivent à l'oral sont ainsi issues d'un processus de sur-sélection datant du lycée et sont nettement meilleures que les hommes. Il importe de garder cet élément à l'esprit, car s'il est vrai qu'un coup de pouce leur est donné à l'oral, il existe un préjugé lié à un phénomène sociétal. Et le fait qu'elles réussissent mieux à l'oral est aussi lié à cette sur-sélection, et pas seulement à l'attention particulière portée par l'École.

Anne CHRISTOPHE présente le bilan des concours en sciences. Le nombre total des candidatures continue d'augmenter, probablement en lien avec la nouvelle classe préparatoire MP11. En effet, une autre hausse importante est observée autour de 2017-2018, lors de l'ouverture du PSI.

Concernant le concours normalien étudiant, il est noté une baisse suite à la crise Covid. L'École ne s'explique pas très bien pourquoi elle a tant de mal à récupérer les niveaux atteints auparavant et elle souhaite travailler sur cet aspect, car une hausse très régulière avait été observée depuis sa création en 2012-2013.

S'agissant des candidatures de la sélection internationale, les niveaux ont été récupérés après une grosse chute liée à la crise Covid. En ce qui concerne le taux de sélection, à savoir le rapport entre le nombre d'appelés et le nombre de candidats, il se situe en dessous de 4 % pour les concours CPGE et autour de 13 % pour le concours normalien étudiant. Le souhait consiste à passer sous la barre des 10 %, et pour ce faire, à accroître les candidatures.

Le taux de confirmation est également scruté dans les concours sciences. Il s'agit du rapport entre les étudiants appelés, d'une part, soit immédiatement car admis sur liste principale, soit au fur et à mesure car placés sur liste complémentaire, et les étudiants qui viennent vraiment à l'ENS, d'autre part. De ce point de vue, l'ancien concours Info et le concours BCPST caracolent en tête, avec un taux de près de 70 % tout au long de l'historique.

Pour le concours MP11, le taux de sélection se maintient autour de 50 %. Cela signifie que la moitié des nombreux étudiants admis à l'X et à l'ENS Ulm choisit cette dernière. Quant au concours PSI, qui a ouvert en 2017, il a démarré avec un taux très bas. En effet, *a priori*, lorsque les étudiants avaient fait leur choix de filière, ils ne visaient pas particulièrement l'ENS. Cependant, ils ont progressivement rattrapé le niveau du concours PC, avec malgré tout un taux de confirmation demeurant assez faible. L'X ouvre beaucoup de places dans ce cadre et les étudiants qui savent déjà en terminale qu'ils veulent intégrer cette école choisissent peut-être davantage ce concours, probablement pour des raisons stratégiques.

S'agissant du sujet des femmes, qui préoccupe beaucoup l'ENS, les concours partent avec environ 26 % de candidates, taux assez stable au fil des ans, mais une perte est observée au moment de l'admissibilité. L'écrit est très discriminant, contrairement à l'oral. Aussi, en ce qui concerne la courbe des appelés, on n'en repère pas plus à l'oral, pour les raisons que Clotilde POLICAR a soulignées.

Concernant le concours normalien étudiant, le pourcentage des candidates se situe autour de 35 %. Il est plus élevé parmi les appelés et encore plus parmi les intégrés, atteignant 45 %, ce dont l'École se félicite. À part 2021, où la parité avait été légèrement dépassée, c'est l'une des meilleures années dans ce domaine.

Anne CHRISTOPHE évoque également la parité dans les disciplines présentant un important déficit de femmes, en particulier l'informatique, les mathématiques et la physique, où le dispositif des bourses d'excellence pour les femmes en sciences a été ouvert cette année. Toutes les recrutées par le concours normalien étudiant dans ces trois disciplines bénéficient d'une bourse de 1 000 € par mois. En physique, le nombre de candidates a doublé avec cette annonce et l'École a recruté de manière paritaire pour la première année, avec huit normaliennes et huit normaliens. En raison d'un problème de vivier, un travail reste à mener en mathématiques et en informatique pour rechercher les candidates.

S'agissant du coup de pouce en sciences, la provenance géographique est aussi considérée. Au moment de l'admissibilité, les départements étudient la liste des femmes et des boursiers et envoient à l'oral toutes celles et tous ceux qui auraient les moyens de réussir à l'École, d'après leurs dossiers. La liste est ensuite remplie avec ceux qui ne sont ni femmes ni boursiers, jusqu'au nombre de places disponibles pour l'oral. Ce coup de pouce est donc assez important dans la phase d'admissibilité. À l'oral, tout le monde est traité de la même façon.

Pour ce qui concerne les concours CPGE, les boursiers représentent près de 25 % des candidats. Une perte conséquente se produit à l'écrit puis à l'oral, où ils sont 15 %, ce qui est vraiment très peu. S'agissant du concours normalien étudiant, l'effet inverse est observé, avec une proportion de

34 % environ parmi les appelés. Ainsi, le coup de pouce fonctionne vraiment. Si les jurys y veillent depuis le début, on en parle davantage depuis 2019. Ainsi, ils intègrent de plus en plus cette notion, car sachant que dans tous les parcours académiques antérieurs, les boursiers ont subi un handicap. Ils n'ont pas bénéficié des mêmes conditions que les personnes de milieux plus favorisés. L'idée est de reconnaître que leur dossier ne reflète pas leur potentiel et que si l'École veut recruter les meilleures étudiantes et les meilleurs étudiants, elle doit favoriser ce rattrapage, qui lui permet de préserver l'excellence du recrutement.

Jean JOUZEL s'enquiert du nombre de candidats aux concours normaliens étudiants.

Anne CHRISTOPHE précise qu'il est de 60 environ, tant en lettres qu'en sciences.

Frédéric WORMS ajoute que globalement, il atteint une centaine pour les concours CPGE, sachant qu'il peut être différent selon les disciplines.

Noé CLAVIER demande si le programme « Femmes et sciences », dont le succès est moindre en mathématiques et informatique qu'en physique, a tout de même eu un effet sur l'augmentation du nombre de candidates pour ces deux disciplines.

Anne CHRISTOPHE doute qu'il ait eu un effet sur le nombre de candidates. Il faut aussi considérer quels relais peuvent être utilisés. Il s'est produit en physique une augmentation générale du nombre de candidats et le pourcentage de candidates s'est aussi accru. Leur nombre a doublé et leur proportion est passée de 20 à 30 %. En mathématiques et en informatique, le pourcentage des candidates est demeuré trop faible. Il faudrait trouver le moyen de faire beaucoup de publicité.

Sabrina SPEICH s'enquiert du pourcentage par discipline pour le concours BCPST et PC, car elle imagine que les femmes s'orientent surtout vers le premier et pas nécessairement ailleurs.

Anne CHRISTOPHE transmettra les données sur ces concours. Elle présente souvent, y compris cette année, les pourcentages concernant les femmes en excluant BCPST, qui est un concours paritaire. Sa situation est similaire à celle des Lettres, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les classes préparatoires, la proportion aboutissant au final à plus ou moins 50 %. L'École se félicite d'obtenir ce pourcentage, mais il est vrai qu'une déperdition de femmes est également observée en BCPST.

Françoise ZAMOUR remarque que le nombre plus ou moins faible de candidatures, que ce soit en Sciences ou en Lettres et qu'il s'agisse de la question des femmes ou des boursiers, constitue un biais réel, qui ne permet pas d'affirmer que l'École retient les meilleurs. Les candidats n'étant pas assez nombreux, elle est obligée de réduire le taux de sélectivité. Cela la conduit à s'interroger sur une éventuelle réflexion de l'ENS sur la manière d'augmenter le nombre de candidats, et peut-être aussi de diversifier leur provenance. En effet, il est constaté que le volume des candidatures pour le concours normalien étudiant est insuffisant, notamment en province.

Frédéric WORMS convient qu'il s'agit d'un sujet majeur. L'École avait ouvert un poste spécial pour la communication, la diffusion des concours, la valorisation des formations, etc. Ce profil sera maintenu d'une façon ou d'une autre. Il sait la réticence dans les universités à transmettre l'information sur le concours. L'École normale doit donc la diffuser le plus possible. Cela étant dit, elle est tout à fait convaincue de la qualité des recrutements, que le nombre de candidats n'affecte pas réellement. Par ailleurs, les départements savent indiquer qu'il n'y a jamais de recrutement obligatoire. Si le niveau requis n'est pas atteint, ils ne recrutent pas, ce qui est une garantie.

D'autre part, outre l'école inclusive prévue en janvier prochain, Frédéric WORMS souhaite évoquer le colloque commun entre les ENS, qui aura lieu deux jours à Lyon et un jour à Ulm en juin prochain, et portera sur l'égalité des chances. Les écoles normales supérieures disposent d'observatoires sur ce sujet et ce colloque sera un moment scientifique et institutionnel important.

Jean JOUZEL propose de clore cette séquence sur les concours normaliens, dont l'examen a duré beaucoup plus longtemps que prévu. Il s'en excuse, mais tous ces points étaient intéressants et il était utile de les aborder.

Mathias GIREL rejoint la séance à 10 h 50.

2. Charte d'intégrité scientifique PSL

Jean JOUZEL souligne que l'ENS attache aussi beaucoup d'importance à l'intégrité scientifique.

Mathias GIREL précise que la charte d'intégrité scientifique PSL reprend la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, dont la version actuelle date de 2015. Elle n'est donc pas propre à l'université et ne contient pas d'éléments de rédaction spécifiques à cette dernière. Elle a été approuvée par le conseil d'administration de l'École normale lors de sa séance du 5 décembre 2017.

Cette présentation est l'occasion de réfléchir à l'actualité de ce texte, qui a été adopté par un grand nombre d'organismes et d'établissements de recherche. Cependant, il est antérieur à la structuration, sous l'égide de l'OFIS du HCERES, de l'intégrité scientifique, de la déontologie, et même en grande partie au rapport Corvol, qui a un peu matérialisé ces questions en France. Il est aussi antérieur à la nomination de référents intégrité scientifique, mission qu'assure Mathias GIREL à l'ENS depuis 2019, et de référents déontologues, représentant également une obligation de la part de l'établissement.

Mathias GIREL ignore si le conseil scientifique prendra une délibération ou prévoit de présenter ce texte pour information. En tant que référent, il pense qu'exprimer à nouveau un accord sur les valeurs énoncées dans ce document est précieux. Néanmoins, les questions qu'il pose conduisent à des problèmes d'organisation, qui ne peuvent se régler uniquement au niveau de PSL, pour la bonne raison que l'employeur est directement comptable du suivi de l'intégrité scientifique. Pour la déontologie, c'est tout autant la direction mais aussi plus concrètement la DGS au sein de l'École. Mathias GIREL souligne que cette question est très pratique. Si un sujet qui lui est adressé relève de l'intégrité scientifique, il faudra avant tout identifier l'employeur. Si c'est le CNRS, l'affaire est automatiquement déportée vers Rémy MOSSERI, référent intégrité scientifique de cette structure. Ces questions concrètes peuvent se régler uniquement au niveau des établissements.

En outre, les notions d'intégrité scientifique et de déontologie sont distinctes, même si elles sont fondées dans la charte de 2015, qui traite de la déontologie des métiers de la recherche, et dans la présente charte PSL, peut-être de manière un peu fautive, parce qu'elle agglomère des sujets de nature très différente sous le chapitre de l'intégrité scientifique. Ces notions correspondent à des missions bien différentes et cette distinction n'est pas nécessairement très claire pour tout le monde. Pour le CNRS par exemple, Joël MORET-BAILLY est le référent déontologue et Rémy MOSSERI le référent intégrité scientifique. Tout ceci a été fixé dans différents cadres législatifs, notamment la loi du 20 avril 2016 sur la déontologie et les droits et obligations des fonctionnaires, les décrets d'application datant d'avril 2017.

Mathias GIREL précise qu'il empruntera divers éléments de précision au CNRS et pour signifier qu'il ne fait pas de plagiat, ce qui serait évidemment malheureux de la part d'un référent intégrité scientifique, il indiquera quand la citation s'achève. En tout cas, le CNRS a bien posé ses dispositions, puisqu'il s'adresse à des milliers, voire des dizaines de milliers de personnels. La mission du référent déontologue consiste à répondre aux demandes d'avis des agents et à leur apporter des conseils sur la déontologie, mais aussi sur des questions telles que :

- la probité ;
- la neutralité ;

- la laïcité ;
- le secret professionnel ;
- l'indépendance des chercheurs ;
- l'obéissance hiérarchique ;
- le cumul des fonctions ;
- le conflit d'intérêts.

Mathias GIREL tenait à mentionner ces points, car ils apparaissent comme tête de chapitre dans le présent document.

Quant à l'intégrité scientifique, elle se réfère à l'ensemble des règles et valeurs régissant l'activité scientifique et garantissant son caractère honnête et fiable. Il est généralement estimé qu'elle est indispensable à la crédibilité de la science et à la confiance que lui accorde la société. Si des éléments sont fondés sur la science, celle-ci doit être menée de manière intègre. On connaît les principales entorses à cette intégrité, comme la fraude, la fabrication et le plagiat (FFP), avec une grosse zone grise, qui peut couvrir des comportements critiquables relatifs aux publications. Il s'agit par exemple d'affaires liées à l'ordre des auteurs, souvent objet de batailles, ou d'expertises qui seraient menées en cachant des liens d'intérêts. Ainsi, le référent intégrité scientifique intervient plutôt en aval, pour instruire des cas éventuels de méconduite, par distinction avec le référent déontologue, qui peut intervenir beaucoup plus en amont, même si les deux peuvent évidemment se concerter.

Mathias GIREL souligne que la validation ou la revalidation de ces principes peut avoir son intérêt, notamment dans le cadre du plan d'action des ressources humaines, et même si le titre en est un peu égarant. Il conviendrait de prévoir un plan d'action spécifique à l'ENS, sans doute sous l'égide de la direction, mais peut-être aussi en lien avec le conseil scientifique. Ce dernier devrait repréciser les missions des uns et des autres et leur articulation. D'ailleurs, en préparant cette réunion, il n'a pas relevé d'avis indiquant le remplacement de Danièle ABLIN, qui est partie à la retraite. Même s'il y a été procédé, cela n'apparaît pas sur le site de l'ENS.

Il est clair que certaines questions relèvent aussi spécifiquement des ressources humaines. Mathias GIREL évoque un cas imaginaire de relations de harcèlement ou vraiment toxiques dans un laboratoire, avec un directeur ou une directrice de recherche qui pousse trop tôt ou trop vite à la publication, en harcelant ses doctorants et doctorantes. Cela peut avoir des effets sur l'intégrité scientifique et la qualité de la recherche. La question se pose de savoir qui instruira un tel sujet, si c'est le référent intégrité scientifique ou une cellule propre aux conditions de travail dans le laboratoire. Toutes les solutions existent, mais il est nécessaire de disposer d'un plan de bataille auparavant, d'autant que des questions d'éthique ne sont instruites ni par le premier référent, ni par le second, ni sans doute par les ressources humaines. Ainsi, le comité d'éthique du CNRS, où il a l'honneur de siéger, a rendu un rapport sur l'engagement des chercheurs, où sont étudiées les grandes valeurs, de même qu'un rapport sur les dimensions environnementales de la recherche, également important.

Mathias GIREL voulait attirer l'attention des membres du conseil scientifique sur ces tâches qui attendent sans doute l'École. Il se tient à leur disposition et à celle de la direction, s'il peut être utile dans ce domaine.

Jean JOUZEL note que la charte est antérieure au rapport Corvol et demande si la publication de ce dernier signifie qu'elle mériterait d'être revue. Par ailleurs, il demande si Mathias GIREL, en tant

que référent intégrité scientifique, n'a pas du tout de travail, beaucoup de travail ou très peu de travail depuis quatre ans.

En réponse à la première question, **Mathias GIREL** pense que l'intérêt de cette charte tient au fait qu'elle est signée dans une version parfaitement identique par un grand nombre d'établissements et d'organismes. Et les grandes valeurs qui y sont exprimées n'ont pas changé. Tout le monde a envie de travailler dans un environnement serein, où les gens ne prennent pas de raccourcis avec la recherche. En ce sens, le texte n'a pas à être revu. Cependant, tout en étant très intégrée dans PSL, l'École a des tâches propres, s'agissant notamment de l'articulation mentionnée précédemment.

À cet égard, Mathias GIREL mentionne un exemple, qui peut être fictif ou non, d'une doctorante qui altère les résultats d'expérience d'un doctorant. Tout a été repéré avant même qu'ils n'aient été publiés ou aient pu égarer la communauté. La question se pose de savoir si ce cas relève uniquement de la direction du laboratoire, et peut-être de la discipline interne, de la gestion des personnels ou doit remonter au référent intégrité scientifique ou au déontologue. L'École a besoin d'arrêter une sorte de jurisprudence et d'apprendre en faisant. Rien de tout cela n'était fixé ou sédimenté il y a quelques années, et elle doit faire ses propres apprentissages.

S'agissant du nombre de cas, Mathias GIREL assure qu'il est assez limité. La mission du référent intégrité scientifique comprend aussi une dimension de médiation. Depuis son entrée en fonction, il a peut-être réfléchi à une dizaine ou une quinzaine de cas, mais qui n'ont pas donné lieu à instruction, à l'exception peut-être d'un seul, parce qu'une solution pouvait être trouvée. Quatre ou cinq cas se sont déportés vers le CNRS, car concernant son personnel, mais il ne pense pas qu'ils aient entraîné des sanctions par la suite.

Sur ce point, Mathias GIREL juge utile de diligenter une mission d'information, avec un grain fin, dans tous les laboratoires, toutes les formations recherche, ne serait-ce que pour s'assurer que tout le monde a connaissance des distinctions indiquées précédemment. Il faudra voir si une telle mission lui serait confiée, ou à son successeur ou sa successeuse. En résumé, il n'est pas submergé, pour l'instant, par les saisines.

Johanna SIMÉANT-GERMANOS remercie Mathias GIREL pour cette présentation, qui permet de mieux comprendre ce texte, qu'elle a lu un peu étonnée, se demandant pourquoi autant de sujets très différents s'y trouvent mélangés et pourquoi il est si peu adapté. Elle a eu l'occasion récemment de développer dans une publication les questions de protection des données, de leur ouverture et des contraintes, voire des *double binds* que cela pose à la recherche en SHS, ainsi que les sujets de tension entre science ouverte et déontologie, de protection des enquêtés, voire de secret des sources, problème qui se pose terriblement aux SHS.

Un premier point dans cette charte est problématique pour nombre de sciences sociales : la propriété par l'établissement des données de l'enquête et la capacité à les produire en cas de contestation. À ce propos, Johanna SIMÉANT-GERMANOS mentionne l'exemple de chercheurs travaillant sur la grande criminalité organisée, qui doivent détruire des données, faute de quoi il n'est possible de continuer.

Des personnes travaillent par exemple sur le terrorisme. Dans la grande affaire Belfast-Boston Collège relative à une enquête d'histoire orale sur l'armée républicaine irlandaise, avec garantie de confidentialité aux enquêtés, la justice britannique en a fait saisir des éléments, ce qui a abouti à des incriminations et des mises en cause judiciaires. On sait que dans certains cas, les personnes seront confrontées à une tension entre destruction des données d'une part, si elles veulent garantir l'anonymat aux enquêtés, et injonction à montrer que le travail mené était de bonne foi, d'autre part. Ce premier problème pose la question de l'adaptation aux SHS. Ces sujets y sont discutés depuis quelques années de façon très intense, dans un triangle RGPD-déontologie, confidentialité et reproductibilité des données.

Johanna SIMÉANT-GERMANOS se dit étonnée par un deuxième point, en plus de la spécificité de certaines sciences, touchant à l'obligation de réserve. Le texte de la charte en livre une interprétation maximaliste par rapport au code de la fonction publique. L'obligation de réserve est une notion jurisprudentielle, qui est interprétée *a minima* pour les enseignants-chercheurs. Elle ne parle même pas des professeurs d'université, qui bénéficient d'une garantie de leur principe d'indépendance, conformément à une décision de 1984 du Conseil constitutionnel. Et selon qu'on est personnel INRAE, beaucoup plus contrôlé, personnel CNRS ou personnel de l'enseignement supérieur, et notamment professeur des universités, on ne sera pas soumis aux mêmes règles. Aussi, Johanna SIMÉANT-GERMANOS estime que cette mention de l'obligation de réserve est une interprétation maximaliste. Certes, s'agissant d'une charte, on peut dire que de toute façon, elle n'a aucune valeur juridique et constitue un moyen de proclamer des objectifs de façon un peu floue.

De ce point de vue, Johanna SIMÉANT-GERMANOS considère possible de se limiter au code général de la fonction publique, avec ses notions de dignité, impartialité, intégrité, probité (article L121.1) et neutralité (article L121.2). En somme, cette charte mélange nombre de sujets de façon un peu floue et pas tout à fait adaptée, ni aux statuts, ni aux façons de chercher dans certaines disciplines.

Mathias GIREL remercie Johanna SIMÉANT-GERMANOS de faire part de ces réflexions, qu'il a suivies avec intérêt. Suivant les sciences, SHS ou sciences de la nature, il existe des droits et des devoirs spécifiques, notamment de protection des sources. Ce texte est une déclaration de valeurs et la situation a évolué depuis. Rien n'empêche toute instance de l'ENS, sous l'égide du conseil scientifique ou de la direction, de formuler son propre commentaire de ces valeurs, de faire valoir un certain nombre d'exceptions ou de nuances, ou de dire comment s'y prendre, sur la base de ces valeurs, pour les faire valoir.

Saadi LAHLOU exprime son plaisir d'entendre dans cette assemblée des choses aussi précises et intelligentes. Pour sa part, enseignant à la London School depuis dix ans, il voudrait alerter sur le fait que la situation change, et ce très rapidement. Ces questions deviennent de plus en plus sensibles. Cette charte est très générale et a de ce fait été signée par nombre d'institutions car tout le monde avait envie d'avoir un document. Toutefois, elle est très difficile à utiliser en pratique. Ne serait-ce que sur la problématique de l'*authorship*, la question se pose de savoir si toute participation à une publication ne peut pas être considérée comme une contribution essentielle. On voit ainsi la boîte de Pandore que l'on est en train d'ouvrir.

À cet égard, Saadi LAHLOU estime urgent de disposer de *guidelines* sur différents points, qui évolueront certainement mais permettront de limiter le nombre de cas aboutissant à l'arbitrage, et sans doute aussi le nombre de comités. En effet, le sujet des réglementations et des *guidelines* est infini, et ce serait monstrueux. Il semble opportun de procéder à des traitements au cas par cas, avec de la proportionnalité. La situation dans les domaines considérés s'aggrave, avec les questions d'égalité, de sensibilité, de voix au chapitre des étudiants, de relations de pouvoir, tous sujets devenus de plus en plus sensibles. Aussi, il faut vraiment privilégier un comité par rapport à une seule personne, pour protéger le genre de décisions à prendre sur ces questions.

Frédéric WORMS remercie Mathias GIREL d'avoir accepté de commenter cette charte dans cette instance. Elle a été adoptée par PSL et il importait de faire un point sur ce document. Non seulement Mathias GIREL occupe la fonction de référent intégrité scientifique, mais il travaille aussi sur ce sujet sous de nombreux angles. Aussi, il était précieux d'avoir cette discussion et la direction en tirera des conséquences du point de vue de l'ENS. Les échanges éclairent la façon d'aller plus loin à partir du plancher que constitue ce document, qui a eu son heure. Il s'agira de savoir s'il convient de rédiger des textes ou de structurer des procédures, ou un peu les deux. La procédure viendra sûrement compléter les textes, qui resteront nécessairement un peu généraux. Par ailleurs, l'ENS continuera à travailler au sein de PSL. La réflexion collective au sein de l'université est également importante et des actions seront entreprises au niveau de l'École.

Myriam FADEL signale que le CNRS, l'INRIA et un autre établissement sont sous le coup d'un contrôle de l'agence française anti-corruption (AFA). Dans ce cadre, elle ne cache pas que le pôle des affaires juridiques de l'École lève son stylo, dans l'attente des conclusions de l'agence, qui donnera des éclairages très importants sur la probité. Pour la première fois, une agence constituée de magistrats opère un contrôle vraiment très différent de celui de la Cour des comptes, sur les dimensions et les infractions pénales qui peuvent être commises. La direction de l'École considérera ses recommandations.

Par la suite, le souhait de l'ENS vise à coordonner les actions en la matière. Il n'a pas été question du référent lanceur d'alerte, fonction que Joël MORET-BAILLY, professeur de droit pénal, occupe au CNRS. L'idée pour l'École est donc d'observer ce qui se passe, et surtout d'attendre le contrôle de l'AFA, avant d'élaborer un document intelligible et lisible sur les rôles de chacun, les actions à déclencher, ce qui relève du disciplinaire et du pénal, de la médiation et de la conciliation.

En réaction aux remarques de Johanna SIMÉANT-GERMANOS, Myriam FADEL indique qu'une tentative avortée avait visé, il y a cinq ans environ, à faire bénéficier les chercheurs et les enseignants-chercheurs du même statut que les journalistes pour la protection des sources. Les initiateurs du projet avaient motivé un député pour qu'il propose un amendement, mais cela s'est soldé par un échec et a été l'enfer sur terre. Ils se sont heurtés au ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice ayant été moins frileux. Toutefois, à l'époque, cette idée avait été considérée comme l'une des solutions permettant aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs d'être protégés, en allant sur le terrain, par toute autorité de police, qui pouvait faire une saisie en vue d'éviter que cette recherche ne soit détruite.

Un autre travail avait été mené au CNRS sur l'accompagnement du ministère de la Justice pour le travail de terrain sur les lieux de détention, qui nécessite des autorisations. Il faut aider les chercheurs pour que ce soit ouvert, et ce plus facilement.

Johanna SIMÉANT-GERMANOS estime qu'il s'agit ici d'un point d'intérêt pour tout le monde, dans un horizon politique particulier. Elle a participé la veille à une réunion de l'association française de science politique (AFSP), avec l'observatoire des libertés académiques et Mathias VICHERAT, président de Sciences Po, chargé d'un rapport sur les libertés académiques pour France Universités. Pour la première fois dans une assemblée de 35 politistes, elle a entendu à ce point évoquer avec sérieux l'accession de Marine LE PEN au pouvoir, et ce qu'il faut faire quand des outils mis en œuvre par les chercheurs avec toute leur bonne foi, par exemple sur l'obligation de réserve, pourraient être utilisés dans ce contexte politique futur.

Mathias VICHERAT, avec d'autres, réfléchit à la question de constitutionnaliser ou pas les libertés académiques, à revenir à l'attaque sur la question de l'amendement autour de la protection des sources, etc. C'est terrible dans un contexte où de nombreux députés, pas seulement RN mais aussi LR, considèrent que de toute façon, l'université est un nid de gauchistes et qu'il n'y a aucune urgence à protéger les libertés académiques. En tout cas, Johanna SIMÉANT-GERMANOS entend pour la première fois 40 politistes discuter collectivement à ce point de notre horizon politique.

Justine LACROIX n'avait pas pensé à cette question de la protection des données et juge important de l'avoir rappelée. Ayant tiqué sur le devoir de réserve, elle a vérifié le texte de la charte, qui précise que « *le chercheur exprimera à chaque occasion à quel titre, personnel ou institutionnel, il intervient et distinguera ce qui appartient au domaine de son expertise scientifique et ce qui est fondé sur des convictions personnelles* ».

Justine LACROIX se dit très éloignée et ne croit pas du tout au chercheur militant. Cependant, dans certains domaines comme le sien, à savoir la philosophie politique, les chercheurs tiennent des positions normatives, et pour sa part, elle enfreint cette charte régulièrement. Un travail doit donc être mené pour définir la distanciation, comment se différencier du militantisme, car en l'occurrence, cette disposition serait impraticable.

Justine LACROIX remarque qu'un journaliste n'est pas un scientifique.

Frédéric WORMS remercie les membres du conseil d'avoir soulevé ces questions, très importantes non seulement sur le fond mais également dans le contexte actuel.

Jean JOUZEL se sent fautif, la réunion ayant une demi-heure de retard sur l'horaire prévu. Mais cette discussion était passionnante et ce point a montré ce qu'il faut faire dans ce conseil, à savoir échanger.

La séance est suspendue de 11 h 15 à 11 h 27.

3. Projet « Études démocratiques »

Emmanuel BASSET se propose de présenter le projet études démocratiques de l'ENS, qui est à la fois un programme et un dispositif. Le programme concerne l'enseignement, et l'École espère qu'il sera aussi de recherche à terme, sur la question des études démocratiques et de la démocratie, en lien avec les politiques publiques, leur conception et leur mise en œuvre. Le dispositif qui le nourrit à très court terme est celui des chaires de pratique, créées à l'École dans ce cadre. Il en avait été question lors d'un précédent conseil scientifique.

Dans le cadre du programme, l'idée consiste à faire enseigner à l'ENS cinq praticiens et praticiennes des politiques publiques, avec des niveaux d'expérience différents mais ayant tous en commun d'avoir exercé des charges assez importantes dans la vie publique. Ils sont, au moins pour une partie d'entre eux, toujours actifs, ce qui est un point vraiment important pour l'École. Les membres du conseil scientifique ont peut-être déjà vu et entendu ces titulaires des chaires d'études démocratiques. Il s'agit de :

- Laurent BERGER sur la question du travail ;
- Jean-François DELFRAISSY sur la question de la santé ;
- Laurence TUBIANA sur la question du climat ;
- Claire THOURY sur la question de l'engagement citoyen ;
- Philippe ETIENNE sur la question de la géopolitique.

Emmanuel BASSET présente brièvement chacun d'entre eux. Laurence TUBIANA, présidente et directrice exécutive de la fondation européenne pour le climat, a été représentante spéciale pour la COP 21 et l'une des architectes des Accords de Paris. Laurent BERGER, longtemps secrétaire général de la CFDT, est aujourd'hui responsable de la préfiguration de l'institut Crédit Mutuel dédié à la révolution climatique et environnementale. Claire THOURY, présidente du mouvement associatif et membre du conseil économique, social et environnemental, est par ailleurs docteur en sociologie. Jean-François DELFRAISSY, médecin et scientifique dans le domaine de l'immunologie, a été notamment délégué interministériel à la lutte contre Ebola et président du conseil scientifique Covid. Il préside le comité consultatif national d'éthique depuis 2017. Philippe ETIENNE, mathématicien, ancien élève de l'École, a été ambassadeur de France, notamment aux États-Unis, et conseiller diplomatique du président de la République.

S'agissant du contenu du programme, il consiste à identifier dans quelle mesure les méthodes de la vie et du modèle démocratiques apportent des réponses aux crises et aux enjeux émergeant dans chacun des domaines des politiques publiques que représentent ces personnes. Il s'agit de considérer comment le modèle démocratique permet de mettre en place et de concevoir des politiques publiques, de savoir s'il est plus ou moins efficace pour répondre à certaines crises, avec

peut-être la possibilité de déconstruire certains *a priori* sur la capacité de tel ou tel régime politique à déployer efficacement un plan d'action dans un certain domaine.

Emmanuel BASSET explicite la raison pour laquelle ce programme a été intitulé « études démocratiques », et pour laquelle il est cohérent. Il ne s'agit pas de cinq chaires sur les politiques publiques dans cinq domaines différents. Il y aura bien des fils conducteurs et des questions communes. Ces cinq personnes donneront chacune un cours à l'École à partir de février et animeront deux demi-journées, dont la première sera consacrée, le 13 décembre, au lancement du programme. La deuxième aura lieu à la fin de l'année, pour conclure ce cycle en juin. Entre les deux, chacun donnera un cours, avec parfois des interventions croisées lors d'une ou deux séances, pour montrer que les questions se répondent et qu'il existe un point commun intellectuel à leur approche.

Il s'agit donc de bien préciser que ce programme concerne la question de la démocratie appliquée à des domaines des politiques publiques et ne constitue pas un programme de recherche sur la question de la démocratie en tant que telle. Il prendra place dans l'Institut d'action publique PSL, annoncé en septembre. Pour l'instant, son principal projet à court terme concerne le lancement d'une mineure « action publique », qui sera très orientée sur la sensibilisation et la formation des étudiantes et des étudiants à certains domaines des politiques publiques. Les cours des chaires de pratique et du programme « études démocratiques » pourront être validés dans le cadre de la mineure de l'Institut d'action publique de PSL et il faut l'espérer, dans le diplôme de l'ENS. L'intégration de la mineure « action publique » dans ce dernier nécessitera une validation. De toute façon, les cours de pratique seront validables individuellement dans le diplôme de l'École.

Emmanuel BASSET présente ensuite le dispositif de professeurs et de chaires de pratique, qu'il a semblé cohérent de créer dans le cadre de ce programme thématique, avec des contenus assez précis. Il consiste à faire intervenir des praticiens à l'École, pas seulement au cas par cas mais en leur donnant la responsabilité d'un cours. Ils seront, autant que faire se peut, à la disposition des étudiants et des étudiantes pour les conseiller et discuter avec eux, à l'instar de tous les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de l'ENS.

Ces personnes auront une charge d'enseignement précise, basée sur le référentiel des professeurs attachés, pour cadrer leurs activités. Elles pourront choisir entre l'équivalent d'un demi-service de professeur attaché ou d'une charge de cours de professeur attaché. Ce dispositif est également important pour exposer les étudiantes et les étudiants de l'ENS, les normaliennes et les normaliens, mais aussi les masters, voire les doctorants et doctorantes, à des formes d'enseignement différentes mais complémentaires de ce qu'apportent les chercheurs et chercheuses et enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses. Le souhait vise à lancer le dispositif et l'expérimenter dans un cadre contrôlé, afin de garantir la qualité des contenus d'enseignement et des interactions concrètes avec les communautés académiques de l'École.

Emmanuel BASSET souligne que tout est en cours de mise en place. Les cours commenceront en février mais d'ici là, la direction souhaiterait que les communautés académiques qui travaillent sur les sujets concernant chacune de ces chaires de pratique puissent interagir, et qu'au moins une réunion de présentation et de discussion commune se tienne entre les chercheurs et chercheuses et ces personnalités, en vue d'une connaissance mutuelle et d'éventuels projets à mener en commun.

Il convient de noter que certaines de ces personnes découvrent un peu l'environnement académique. À terme, il serait bon qu'elles discutent, voire participent et aident à monter certains projets de recherche. La première forme de ces échanges avec la communauté académique, que l'École espère réels à terme, sera la demi-journée de décembre, où chacun présentera sa chaire et son projet d'enseignement et discutera avec un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse de l'École, pour montrer que la volonté est de mettre au cœur de ce programme une interaction concrète entre académiques et praticiens.

Jean JOUZEL s'enquiert de l'organisation de ces cours, s'ils nécessitent notamment une inscription, puisqu'il semble qu'ils soient ouverts à tous, tant aux étudiants qu'aux doctorants. Il s'enquiert également du nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par ce programme.

Emmanuel BASSET espère que l'intégration du programme dans la mineure « action publique » apportera un nombre d'étudiants minimal. Le dossier a été transmis à la scolarité pour insérer ces cours dans la maquette de ceux validables par les normaliens et normaliennes. *A priori*, le nombre d'étudiants a été limité à 30, comme généralement, pour une question de validation. Mais Laurent BERGER, par exemple, a indiqué être parfaitement ouvert à recevoir en plus des auditeurs libres.

Frédéric WORMS met en avant l'attente mutuelle, ce programme résultant d'un besoin émergeant des pratiques des politiques publiques elles-mêmes à travers ces personnes. Les dispositifs de professeurs de pratique sont nombreux aux États-Unis. En France, ils ont été adoptés seulement par Sciences Po, sur un mode beaucoup plus informel, avec des vacations d'un genre extraordinaire. L'ENS créera un dispositif encadré et très précis, y compris en termes de charges. Les personnes ont toutes exprimé le besoin de faire remonter des problèmes, pour qu'ils deviennent des recherches. Ceux-ci sont parfois insérés dans les sujets, tels que climat ou santé, impliquant différentes disciplines de l'École, en s'interrogeant chaque fois sur la façon dont la question démocratique complique, et parfois aide.

Il s'agit vraiment d'une demande de recherche et de vérification d'expériences. Elle converge avec le souci majeur de l'ENS de lier la recherche et les politiques publiques. C'est la deuxième entrée d'un même sujet, avec la mise en relation des acteurs et des politiques, car les chercheurs et les étudiants de l'ENS entreront aussi dans cette démarche pour compléter leur formation via les politiques publiques dans les ministères.

Enfin, Frédéric WORMS souligne que le programme prévoit des moments de débat public, qui ne seront pas contingentés en nombre. Un exemple en sera la journée de lancement prévu le 13 décembre, où chacun des titulaires de ces chaires discutera avec un chercheur de l'École.

Jean JOUZEL se félicite de cette excellente initiative.

Johanna SIMÉANT-GERMANOS pense que la question concernant la démocratie appliquée aux politiques publiques, pour savoir si le modèle démocratique est efficace, est mal posée. Il s'agit plutôt de savoir quelle démocratie est efficace pour quoi. Si le programme « études démocratiques » aboutit à la conclusion que la démocratie est bien ennuyeuse et qu'une bonne dictature serait plus efficace pour sauver le climat, un tel point de vue pourrait certes s'entendre. Mais elle voudrait plutôt savoir comment poser une interrogation non sur les démocraties malades que nous connaissons, mais sur quelle démocratie explorer, de quelle façon, quelle place donner aux savoirs ordinaires, et non à un débat public souvent limité dans un espace médiatique très resserré. Elle se demande vraiment si cette question d'efficacité est si simple et s'interroge sur la profondeur de la réflexion théorique, qui concerne la philosophie, les sciences sociales du politique, l'histoire, sur la question démocratique.

Frédéric WORMS souligne la grande attente de ces intervenants sur ce sujet. L'une d'entre eux mène déjà cette réflexion, car ayant présidé des conventions citoyennes. Elle apportera des éclairages sur un certain nombre de pratiques. Le but consiste à aller le plus loin possible dans la réflexion sur ce qu'on entend par là. Le point de vue minimum est de ne traiter aucun problème de fond, quel qu'il soit, sans organiser une discussion entre diverses opinions dans une société. C'est ce qui définit la démocratie.

Sans engager un débat de fond, Frédéric WORMS souligne que l'arrière-plan tient bien à ce qu'on appelle démocratie, à savoir le régime qui prend en charge une société divisée, complexe, multiple. Aucun problème ne peut se traiter sans la prise en charge de cette division. Ces intervenants l'ont tous expérimenté et affirment qu'il existe des paliers, qu'il y a la démocratie représentative et

obligatoirement d'autres dispositifs. Ils vont donc présenter des sujets très concrets, dans le but de s'interroger sur les conditions pour être efficaces dans une société qui assume sa division. Tel est le cadre absolument minimal partagé, que le graphiste de l'ENS illustre par un logo très simple. Il s'agit de diverses bulles de bande dessinée, qui se disputent à l'intérieur d'une grande bulle très calme du cadre démocratique.

Saadi LAHLOU observe que cette expérimentation magnifique essaie de rapprocher la pratique de la théorie, et inversement. Il faudra la suivre de très près et garder constants ce dialogue et cette discussion. En effet, ces intervenants n'ont pas nécessairement tous l'habitude de ce qu'est la validation. L'ENS est en train de légitimer des discours sur la recherche. Il convient tout à fait qu'il faut aller dans cette direction, mais juge nécessaire de faire preuve de prudence sur les procédures et ne pas les figer tout de suite, sous peine d'avoir des surprises, comme l'évoquait Johanna SIMÉANT-GERMANOS.

Saadi LAHLOU revient également sur l'idée d'une troisième voie, car il faut non seulement faire enseigner mais aussi faire apprendre.

Dorothee BUTIGIEG et Tiphaine de GÉSINCOURT rejoignent la séance à 11 h 47.

4. Projet « École inclusive »

Dorothee BUTIGIEG explique que ce projet s'inscrit dans le cadre du souhait du directeur d'une réflexion et d'une discussion avec l'ensemble de la communauté sur un sujet concernant toutes les parties prenantes de l'ENS-PSL. La première édition des écoles d'hiver a eu lieu en janvier 2023, sur le thème de l'école durable. Cette année, le thème de l'école inclusive a été choisi pour la journée programmée le 18 janvier prochain sur le campus Panthéon.

Le principe est de faire de cette journée un moment de rencontres, un lieu de discussions et d'échanges très ouverts, où l'École espère une participation massive des étudiants, des enseignants-chercheurs, ainsi que des personnels administratifs et des bibliothèques. Son objectif vise à constater et prendre conscience de toutes les diversités au sein de l'École, qui sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne le pense souvent, et de tout ce qui peut les menacer ou les fragiliser. Ce sera l'occasion de dresser un état des lieux, en s'appuyant notamment sur les recherches menées à l'École, mais aussi de faire émerger des propositions.

Le thème de l'inclusivité englobe de très nombreux sujets, dont certains sont généraux et traversent toute la société, tels que la question du genre, de l'origine sociale ou géographique, de l'intégration des personnes en situation de handicap. D'autres sont plus spécifiques à l'établissement, comme les différences de statut entre les étudiantes et les étudiants des différentes formations. Tout ne pourra être traité en une journée, mais cet événement constituera un jalon, une étape dans un parcours, avec d'autres journées sur le même thème, qui permettront un suivi des actions entreprises.

Dorothee BUTIGIEG cède la parole à Tiphaine de GÉSINCOURT, avec qui elle co-coordonne l'organisation de cette journée.

Tiphaine de GÉSINCOURT explique qu'en vue de la préparation de cette journée, plusieurs représentants étudiants, des responsables associatifs ainsi que les référents handicap, égalité, racisme et antisémitisme, et transidentité ont été réunis. L'idée consistait à faire remonter toutes les questions d'école inclusive et toutes les exclusions constatées. De même, les co-coordinatrices ont discuté de nombreuses fois avec le comité de direction.

Au terme de ces discussions et de ces rencontres, les sujets les plus pertinents et les plus abordés ont été remontés, non par type d'inclusion, afin de ne pas trop segmenter la journée, mais en les présentant de la façon la plus transversale possible.

Dorothee BUTIGIEG précise que le programme détaillé de la journée est en cours de finalisation, mais sa structuration est confirmée. Il s'agira d'abord d'évoquer le cadre, avec les contraintes qui s'imposent à l'École, puis les questions et les problèmes qui se posent, avant de discuter d'initiatives et de propositions d'actions concrètes.

Trois thèmes ont été distingués :

- « entrer à l'école », qui portera sur les concours et le recrutement des personnels ;
- « étudier et enseigner », où il s'agit davantage de mettre l'accent sur les pratiques pédagogiques et l'expérience étudiante ;
- « vivre et agir dans l'école et dans la société ».

La quatrième partie de la journée sera consacrée à des échanges en petits groupes, pour suivre une idée donnée par les étudiants rencontrés par les coordinatrices, en vue de discuter très librement des points qui auront été évoqués pendant la journée, mais aussi de faire émerger d'autres idées, notamment à partir de celles qui auront été postées sur la plateforme que Tiphaine de GÉSINCOURT va présenter.

Tiphaine de GÉSINCOURT souligne l'une des spécificités de cette journée : la dimension participative. Dans cette optique, une plateforme sera mise en place, à l'instar de ce qui avait été fait l'an dernier, avec un appel à idées. En outre, elle servira de relais à des initiatives existantes. Des discussions en séance et des ateliers en petits groupes sont prévus pour favoriser les échanges et une restitution sera organisée en plénière. Par ailleurs, des stands seront mis en place durant la pause méridienne, pour toucher le plus de personnes possibles et permettre à ceux qui ne viendraient pas jusqu'à la salle Dussane d'être tout de même immergés dans cette journée. Il s'agit de faire connaître des initiatives ou des propositions au plus grand nombre.

Enfin, pour que tout le mois de janvier soit intégré dans le projet d'école inclusive, diverses autres activités sont également prévues :

- des expositions ;
- une pièce de théâtre traitant de troubles DYS ;
- un cycle de séances de cinéma avec le ciné-club de l'École.

Saadi LAHLOU relève la même prise de conscience qu'il a observée dans un autre établissement outre-Manche. Cela amènera beaucoup de changements et un travail conséquent, car il faudra envisager des structures, des programmes, des formations, des initiatives. Ainsi, pour ce qui le concerne, il doit « décoloniser » son curriculum. Il est nécessaire que l'École se prépare à ce que ce projet prenne plus d'importance qu'elle ne l'imagine à l'heure actuelle.

Françoise ZAMOUR demande ce que signifie « décoloniser » le curriculum.

Saadi LAHLOU juge cette question intéressante.

Frédéric WORMS remercie les deux intervenantes pour cette présentation et rappelle que Dorothee BUTIGIEG est directrice de la vie étudiante et Tiphaine de GÉSINCOURT, directrice du pôle Talens pour l'égalité des chances, qui est au cœur du projet. L'École est consciente du côté infini du sujet, mais l'a tout de même un peu circonscrit. Il contient notamment une partie recherche, avec la présentation dans chaque section d'études et de données sur l'accès à l'ENS, les types d'études, etc. Le département des sciences sociales sera largement représenté. Il y aura une documentation

par la recherche et un travail sur quelques actions concrètes. L'appel à projets ne sera pas vain et l'École se donnera le temps de les suivre dans la durée.

À la différence de la journée de l'an dernier, visant à apporter de nouvelles idées dans le cadre du programme DimENSion durable, il s'agit plutôt de définir un sujet et un cadre pour le traiter. Ce ne sera pas une journée « fourre-tout » et elle verra certainement émerger des suggestions très intéressantes, qui seront traitées progressivement, dans un cadre assez précis.

Saadi LAHLOU n'est pas du tout défavorable à ce projet. Cependant, comme pour la question de l'environnement, il faut s'attendre à ce qu'il prenne beaucoup plus d'espace qu'imaginé aujourd'hui. Il a des côtés très positifs, et d'autres qui le sont moins, car cela introduit de multiples procédures, des formations, des quiz. La démarche est nécessaire, mais il faut prévoir qu'elle prendra du volume.

Jean JOUZEL observe que Tiphaine de GÉSINCOURT en est convaincue.

Tiphaine de GÉSINCOURT ajoute qu'elle est prête à en découdre.

Noé CLAVIER remercie la direction pour l'organisation de cette journée et se félicite que les thèmes proposés puissent être discutés à l'École. Par ailleurs, il attire l'attention du conseil scientifique sur l'expérience de la journée école durable, en ce qui concerne l'appel à idées participatif. En effet, il est important de faire l'effort, par la suite, de communiquer régulièrement auprès de la communauté sur les suites et les conséquences de toutes les idées formulées. La mise en œuvre de certaines d'entre elles avait été annoncée et des interrogations ont été émises sur ce qu'il en était réellement. Le fait est que des suites ont effectivement été données, comme le schéma directeur qui sera examiné plus tard dans la séance. Cependant, ce n'est pas nécessairement clair pour les participants et il ne faudrait pas donner à nouveau l'impression que les idées sont restées lettre morte.

Saadi LAHLOU remarque que la satisfaction est la différence entre les attentes et l'expérience. Il conviendrait de veiller à ne pas montrer trop vite les attentes par rapport à ce que l'on sait être capable de fournir. Cela peut produire des insatisfactions alors que par ailleurs, la situation progresse.

Frédéric WORMS fait valoir qu'il ne s'agit pas d'états généraux de l'inclusion, mais vraiment de l'école inclusive, où le mot « école » a son sens.

Jean JOUZEL remercie Dorothée BUTIGIEG et Tiphaine de GÉSINCOURT et souhaite grand succès à cette journée.

Dorothée BUTIGIEG et Tiphaine de GÉSINCOURT quittent la séance à 11 h 58.

Anca DAN rejoint la séance à 11 h 58.

5. Présentation d'une activité de recherche et formation : programme Humanités dans le texte

Jean JOUZEL souligne l'importance de la présentation d'activités de recherche pour le conseil scientifique.

Anca DAN explique que les documents qu'elle remet sur table, en lien avec sa présentation, contiennent les affiches apposées dans l'École en vue des journées nationales Humanités dans le texte, le déroulé de ces dernières, l'appel à projet permanent et un exemple de projet mis en œuvre dans le cadre du programme.

En premier lieu, Anca DAN remercie le conseil scientifique pour cette invitation et se dit très touchée et très émue de l'honorer au nom de toutes les personnes qui travaillent dans le cadre du programme Humanités dans le texte, initié par la direction de l'École normale supérieure, notamment Frédéric WORMS et Valérie THEIS qui le soutiennent beaucoup. Sont également impliqués le département des sciences de l'Antiquité, dirigé par Christine MAUDUIT, en collaboration avec la DGESCO, le ministère de l'Éducation nationale et l'inspecteur général, David BAUDUIN, ainsi que les associations d'enseignants de lettres classiques APLAES et CNARELA.

Anca DAN explique que le programme Humanités dans le texte vise la constitution d'une bibliothèque interdisciplinaire et multimédia de programmes pédagogiques en lien avec les textes antiques, en particulier grecs et latins. Il s'agit donc de voir ou revoir l'Antiquité, de l'entendre, la comprendre, l'expliquer. Voir, comme ces gobelets représentés à l'écran, car l'écriture n'est pas seulement dans les manuscrits ou sur des papyrus, et il faut couvrir tous ses supports. Ces gobelets, avec des représentations d'auteurs antiques en lien avec la philosophie, en particulier Épicure et Zénon, qui célèbrent dans l'au-delà la vie et l'humanité, ont été découverts à Boscoreale et se trouvent au Louvre. Ainsi, cette sorte de symbole, de représentation de ce qu'est être humain et être vivant, ce qu'est *l'anthropine physis* ou *l'humanitas*, commence déjà dans l'Antiquité grecque.

Il s'agit aussi de voir les textes écrits sur des supports, comme les papyri. Ainsi, la bibliothèque de projets du programme en contient un très beau réalisé par Claude CALAME, qui donnera une conférence le 6 décembre. Le souhait est ainsi d'inviter les enseignants, les élèves des collèges, lycées et universités, à voir la matérialité des textes et la façon dont ils sont transmis.

Il s'agit également d'entendre les langues anciennes et les chercheurs qui les étudient. À cet égard, Anca DAN propose d'écouter des fragments de podcasts réalisés en parallèle avec les dossiers multimédias.

Écoute de fragments de podcasts.

Anca DAN invite chacun à écouter prochainement ces podcasts, censés attirer l'attention des enseignants et du grand public sur les dossiers écrits publiés sur Odysseum. Ils constituent une sorte d'introduction facile, permettant à tout le monde de comprendre et en même temps d'entendre du grec et du latin. En vue de ces journées, des capsules vidéo seront également tournées.

Anca DAN se propose d'expliquer par un exemple de dossier portant sur Troie, publié sur Odysseum et présenté dans une première formule des Humanités dans le texte, la raison d'être de ce programme et les changements souhaités dans l'enseignement des lettres classiques, en partant d'un questionnement actuel. Beaucoup ne savent pas faire la différence entre les bonnes et les mauvaises informations sur internet. Malheureusement, c'est aussi le cas parfois des enseignants. Ainsi, des recherches sur internet concernant l'emplacement de Troie font apparaître qu'elle se trouverait dans la mer Baltique ou font référence à Atlantide, et toutes sortes de mélanges à partir des textes antiques. En effet, Platon, créateur d'un mythe philosophique de l'Atlantide avec des éléments mythologiques, compare celle-ci avec Troie.

Ces débats existent aussi dans le monde universitaire et ses échos, qui sont apparus dans la presse, que ce soit au XIX^e siècle quand Schliemann a trouvé Ilium ou Troie, ou au XX^e siècle quand la jalousie universitaire et les guerres entre les professeurs, en l'occurrence de l'université de Tübingen, ont transparu dans les journaux. Elles ont opposé notamment KORFMANN, le directeur de la fouille de Troie, et son collègue Frank KOLB.

La presse, puis l'internet, a retenu de ces débats que nous ne savons pas où se trouve Troie, ce qui est faux. En effet, l'archéologie et la géomorphologie prouvent qu'elle est vraiment à Ilium et tout le monde l'a su dans l'Antiquité, à une exception près, et c'est là l'origine de la question. Il s'agit de Strabon, le principal géographe de l'Empire romain, qui a écrit au début de notre ère et nie l'identification de Troie avec Ilium, parce qu'il dispose de sources hellénistiques. Aussi, à travers ce

dossier, le souhait vise à revenir au texte de Strabon pour expliquer aux étudiants d'où provient toute cette mésinformation. Il s'agit de chercher l'information à la source, de comprendre l'erreur et la diffusion d'un mythe moderne.

Dans ce cas, Anca DAN a repris le texte de Strabon en l'expliquant et en indiquant sa source, l'historien hellénistique Démétrios de Scepsis, mais aussi les raisons pour lesquelles il a confondu Troie avec un site qui n'existe pas en réalité et est différent d'Ilion. Strabon affirme donc que Troie n'est pas Ilion, la ville connue que SCHLIEMANN a fouillée, mais pas la ville d'Homère. Toutes sortes d'hypothèses peuvent être expliquées par la philologie et l'archéologie.

Pour construire ce dossier, Anca DAN a invité un spécialiste en géomorphologie qui a travaillé sur le site et explique, avec les méthodes modernes, tout ce que les anciens ont reconstitué de manière empirique. Par ailleurs, Julien ZURBACH, grand spécialiste d'études mycéniennes de l'ENS, a évoqué le *background* de poèmes homériques. Anca DAN a également invité le directeur actuel des fouilles de la ville de Troie, Rüstem ASLAN, qui a confirmé, avec les découvertes les plus récentes, ce qui est connu depuis SCHLIEMANN, à savoir que Troie est bien Ilion.

Pour développer ces éléments et les insérer ensuite dans un enseignement, Anca DAN a tiré des conclusions et expliqué, en lien avec la théorie des sciences sociales, ce que ce dossier sur Strabon nous apprend, à savoir que l'ethnicité, donc l'identité d'une cité dans l'Antiquité, est une construction sociale. Il n'a pas de réalité. Plusieurs peuples se revendiquent comme étant des Troyens, en particulier les Romains, mais pas seulement. Il en existait des dizaines dans l'Antiquité. Les sources ont compris de ce combat, de cette compétition entre identités, des choses différentes à divers moments. C'est ce qui est à l'origine de ces confusions. On peut ainsi faire des développements sociologiques et pourquoi pas, introduire les élèves aux textes d'HALBWACHS, de RICOEUR ou de CALAME.

Au-delà de ces dossiers, une autre possibilité est à développer : la réalisation de podcasts sonores, avec une mise en scène moderne de ce que peut être le contexte historique ayant inspiré les auteurs. À cet égard, Anca DAN a constitué un dossier sur un auteur grec très peu connu, Hipponax d'Éphèse, qui a vécu au V^e siècle avant Jésus-Christ et dont on a seulement des fragments de textes. C'est l'occasion d'expliquer que les textes antiques sont vraiment fragmentaires, puisqu'il est généralement admis que nous disposons aujourd'hui de moins de 10 % de tout ce que les anciens ont créé.

Certains fragments parlent d'Hipponax, qui vivait à Éphèse, au milieu d'un monde ionien très prospère avant la conquête achéménide, persane. Il évoque des femmes esclaves venant de Colchide. Cela présente aussi une occasion d'évoquer l'esclavage féminin à travers les époques, et surtout l'origine est-européenne ou est-asiatique de femmes qui viennent pour un esclavage sexuel ou une prostitution jusqu'à nos jours en Europe. À partir du texte d'Hipponax, qui est difficile à comprendre, Anca DAN a rédigé un texte qu'elle a fait jouer dans un podcast sonore, avec des acteurs, présentant une histoire d'amazones et de guerres au nord de la mer Noire, dont elle diffuse un petit extrait.

Écoute d'un extrait du podcast.

Anca DAN explique que la création artistique passe aussi par les bandes dessinées. L'ENS a publié, il y a quelque temps, une BD inspirée d'*Agricola* de Tacite. Il constitue un autre dossier de la série de cette année, avec des planches inédites d'un jeune artiste de 21 ou 22 ans. Il a travaillé avec un normalien, Edouard MICHEL, dont la vie n'a pas été entièrement dédiée aux lettres classiques. Ainsi, le but vise également à montrer aux élèves qu'il existe de nombreuses possibilités de carrière après les lettres classiques. Ce dossier combine la création artistique de BD avec l'étude historique. Des spécialistes d'histoire romaine, mais aussi des anthropologues spécialistes du cannibalisme, ont été invités pour sa création.

Anca DAN conclut sa présentation en précisant les sites où peuvent être consultés les résultats du programme, qui permet la rencontre des enseignants et spécialistes du supérieur avec les enseignants du secondaire. Ce n'est pas toujours facile, mais elle est convaincue que ces derniers peuvent, par la pratique, réapprendre à utiliser les résultats actuels de la recherche et réintroduire les actualités dans leurs cours de latin et de grec. Ces éléments du programme sont disponibles dans les deux bibliothèques des projets d'Odysseum, site du ministère de l'Éducation nationale et de l'EUR Translitteræ à l'ENS.

Le programme travaille également beaucoup avec la DGESCO, le ministère et l'inspecteur David BAUDUIN. Il convient aussi de mentionner l'appel à projet permanent, par lequel des universitaires et des représentants du secondaire peuvent proposer des projets, dans lesquels Anca DAN essaie d'insérer par la suite des spécialistes. Enfin, le comité scientifique et le comité de pilotage du programme vérifient tous ces dossiers, qui nécessitent beaucoup de travail, lorsqu'ils ne sont pas présentés par les spécialistes de la question.

En conclusion, Anca DAN invite toutes et tous aux journées du 6 et 7 décembre à l'ENS.

Jean JOUZEL remercie Anca DAN pour cette invitation.

Françoise ZAMOUR souhaite savoir si le dispositif « Journées Découvrir l'Antiquité », destiné aux élèves de lycée, est intégré aux Humanités dans le texte ou continue indépendamment son destin.

Anca DAN précise qu'il continue indépendamment son destin, parce que les élèves de l'ENS sont très fiers de ce qu'ils ont réalisé. Le dispositif bénéficie d'une belle continuité et d'une très belle dynamique. Le programme Humanités dans le texte ne veut absolument pas affecter ce qui fonctionne, mais plutôt ajouter des initiatives qui fonctionnent aussi. En outre, le public est différent car il s'agit, lors des journées Découvrir l'Antiquité, de s'intéresser directement aux élèves qui viennent entre les murs de l'ENS, alors que le programme Humanités dans le texte attend à l'École et à distance les enseignants, dont certains se sont arrêtés au niveau d'un CAPES ou même d'une licence. Le souhait est donc de travailler avec eux pour qu'ils réapprennent à faire un peu de recherche dans la bibliographie actuelle et à nourrir leurs cours de collège, lycée et classe préparatoire des résultats actuels de la recherche dans tous les domaines scientifiques et humanistes.

Frédéric WORMS remercie Anca DAN pour sa présentation, et rappelle qu'elle est chercheuse au CNRS, à AOROC, et désormais professeure attachée au département des sciences de l'Antiquité, en particulier pour suivre ce programme Humanités dans le texte. Il était important de présenter sa relance et sa dynamique. S'agissant d'interdisciplinarité, il mentionne un projet sur les comètes, avec une très sérieuse ouverture sur l'astronomie contemporaine. L'objectif est d'essayer de croiser les recherches dans un outil pédagogique. Il s'agit d'un lien entre formation et recherche tout à fait spécifique.

Frédéric WORMS met aussi en exergue l'importance de la notion de texte, qui est au cœur de Translitteræ. Elle permet d'écarter les deux risques qui menacent les humanités aujourd'hui, à savoir le sentiment d'une inutilité et l'essentialisation dans une identité. Les textes sont les faits, l'histoire, et ils existent, circulent, ont une épaisseur. La défense de cette étude interdisciplinaire des textes, de la traduction jusqu'à l'interprétation, est au cœur du projet Translitteræ.

Anca DAN quitte la séance à 12 heures.

III. Actualités de l'université PSL

Frédéric WORMS se propose de compléter les actualités de l'École normale par celles de PSL sur le plan institutionnel, de la formation et de la vie étudiante. Dans le cadre du séminaire des chefs

d'établissement, ces derniers ont fait un tour du périmètre des établissements partenaires de l'université, qui avaient vocation à devenir établissements composantes. Deux d'entre eux vont rejoindre le noyau dur de PSL : l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) et l'École d'architecture Paris Malaquais. Cette intégration supposera une modification des statuts de PSL, le seul changement majeur de ce texte envisagé dans les années à venir, personne ne souhaitant toucher à ses autres aspects.

Pour ce qui est des autres établissements, certaines écoles d'art sont déjà très fortement partenaires de PSL, y compris par la recherche. D'autres le sont dans une moindre mesure, mais s'inscrivent tout de même dans un partenariat avec l'université, notamment à travers le doctorat de recherche et création SACRe, qui vient de fêter ses 10 ans, et le programme gradué Arts. Une expertise sur ces deux programmes sera lancée sous le pilotage du président du conseil scientifique international de PSL.

Par ailleurs, le partenariat est maintenu avec l'ex-ENA, devenue INSP, qui devait rejoindre PSL mais sera partenaire dans un sens beaucoup plus vague, le nouvel établissement souhaitant garder des liens avec plusieurs universités, ce qui est compréhensible. Des projets très forts avaient émergé au départ mais finalement, l'INSP restera un partenaire de l'institut d'action publique et un pont avec les grandes fonctions publiques, au cœur des débouchés des élèves, dans le contexte du lien recherche-formation de l'ENS.

Du point de vue de la recherche, la mise en place du service mutualisé d'aide aux appels à projet (SAAP), prévue depuis longtemps, est enfin finalisée. Il est porté par l'École normale pour tous les établissements de PSL. À cet égard, Frédéric WORMS remercie Emmanuel BASSET et Myriam FADEL, ainsi que Landry LAURENT et Eileen SPEIJER, qui ont mené un travail énorme avec les autres établissements pour construire ce service. Celui-ci sera un emblème de la recherche de PSL, des contrats et partenariats européens et internationaux. Ainsi, Eileen SPEIJER a fait partie de la délégation de l'ENS lors de la visite aux États-Unis. Le service est désormais au cœur de tout, même du budget de l'École, s'agissant des ressources propres. Ce travail n'a pas été simple mais il est tout à fait central pour la recherche à l'ENS.

En ce qui concerne le contenu, PSL a répondu à un appel majeur aux grands instituts d'intelligence artificielle, sachant qu'elle est déjà porteur de PRAIRIE. Il s'agit d'une deuxième phase, où PSL a déposé un dossier de cluster IA. S'il est retenu, le financement se situera entre 80 et 130 M€. L'École participe à ce projet par un angle institutionnel « IA et société ». À cet égard, Frédéric WORMS invite toutes et tous à un événement prévu le 5 décembre, dans le cadre des Mardis du Grand Continent, où sera lancée une grande initiative IA et société. L'École est également présente dans ce cluster à travers son département d'informatique.

Concernant la formation, Frédéric WORMS annonce que Coralie CHEVALLIER, qui était vice-présidente formation de PSL, a présenté sa démission il y a un mois. Elle sera remplacée par Cédric DEFFAYET, pour le premier cycle, chercheur extrêmement pointu en astrophysique et passionné par l'enseignement. Frédéric WORMS tient à remercier officiellement Coralie CHEVALLIER lors de ce conseil scientifique pour le travail extraordinaire qu'elle a accompli. Elle continuera à suivre différents projets et restera directrice du premier cycle du CPES jusqu'à Noël. Avec toute l'équipe, elle a aussi piloté l'évaluation de la formation HCERES.

Frédéric WORMS saisit cette occasion pour confirmer le dépôt de l'offre de formation de PSL, qui verra quelques modifications des formations clés de l'ENS, de quelques parcours de masters, mais pas du diplôme. Elle sera présentée prochainement et devrait être remontée au ministère en février prochain.

Enfin, concernant la vie étudiante, Frédéric WORMS souligne que PSL apporte énormément à l'École, avec des services mutualisés, qui constituent un relais important, s'agissant notamment de la cellule de prise en charge des violences sexistes et sexuelles ou du pôle psychologique. Un

nouvel et bel espace de vie étudiante a été ouvert rue Mazet, où les étudiants de tous les établissements peuvent trouver un relais sur divers sujets et où PSL devient très naturellement une dimension de la vie de l'École. Au fond, il n'existe aucune dimension de celle-ci qui ne soit pas à deux échelles désormais, de l'ENS, totalement maintenue, et de PSL, totalement complémentaire, aussi bien pour les très grands appels à projet internationaux que pour la vie étudiante.

Dylan COLAS rejoint la séance à 12 h 28.

IV. Dimension durable

Schéma Directeur DD&RSE

Dylan COLAS présente le nouveau schéma directeur, qui fixe les axes de l'ENS en matière de développement durable et de responsabilité sociétale pour les cinq années à venir, suite à la demande formulée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans son plan climat et biodiversité, mais aussi pour répondre à la volonté de l'École de planifier les actions et disposer de lignes directrices afin de les guider, en ce qui concerne toutes les activités de l'établissement.

Ce schéma directeur est le résultat d'échanges :

- lors de la journée école durable en début d'année 2023 ;
- dans le cadre du réseau de référents dans les laboratoires, qui consacrent du temps à la mission DimENSion durable ;
- dans le cadre des travaux menés par la mission DimENSion durable depuis 2021, notamment les groupes de travail.

Ce schéma directeur a également été mis à la consultation de la communauté normalienne, du 27 septembre au 10 octobre 2023. Certaines des contributions recueillies à cette occasion ont été ajoutées. D'autre part, un certain nombre d'actions ont déjà été mises en œuvre et se poursuivent dans le cadre de la démarche DimENSion durable. Ainsi, l'action 2.1 relative à l'enseignement commun de 20 heures, obligatoire pour les primo-entrants, sur les enjeux de la transition écologique et sociale est déjà en vigueur et a été mise en place cette année, entre septembre et décembre.

De nouveaux chantiers seront lancés dès 2024, notamment l'action 4.1 sur le bilan carbone de l'ENS. Les travaux en la matière viennent de débuter et se poursuivront l'an prochain, avec en complément la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre par les laboratoires. Cette démarche vise à ce que ces derniers prennent en main les mesures de réduction de l'empreinte carbone, et plus largement d'empreinte environnementale de leurs activités. L'idée consiste à leur laisser le soin de définir leur propre trajectoire et leurs propres actions dans leurs instances. Par ailleurs, des actions en matière d'empreinte carbone ont été lancées, au niveau de la restauration, dans les bâtiments ou dans les déplacements.

En outre, est prévue en 2024 la mise en œuvre de la formation des enseignants-chercheurs de l'École, le ministère ayant rappelé la nécessité de sensibiliser et former les personnels des établissements d'enseignement supérieur à ces questions. Une réflexion est en cours pour mettre en œuvre un dispositif répondant au mieux à cette demande, en fonction de la population, des envies des enseignants-chercheurs, et surtout de leurs besoins.

Enfin, un troisième chantier concernera en 2024 la prise en compte des critères environnementaux dans les financements privés, avec la création d'un groupe de travail sur cette question, présidé par Jean JOUZEL.

En conclusion, Dylan COLAS met en exergue l'idée de ce schéma directeur, qui vise à planifier les actions, à leur donner une visibilité dans le temps, et de manière plus générale, à passer des initiatives locales dans les laboratoires, parfois isolées, à une systématisation de l'intégration des enjeux de la transition écologique et sociale dans l'ensemble des activités de l'École.

Jean JOUZEL remercie Dylan COLAS de cette présentation complète et demande si Noé CLAVIER souhaite demander de nouveau si la journée école durable a servi.

Noé CLAVIER remarque qu'elle a très clairement servie. Simplement, il n'a pas relevé de retour spécifique sur les idées. Il n'affirme pas du tout qu'elles ont été oubliées. Cependant, la plupart des personnes, y compris celles qui en avaient déposé, n'ont pas nécessairement fait le lien avec le schéma directeur, publié neuf mois plus tard.

Jean JOUZEL en conclut que Dylan COLAS est invité à faire un retour sur les idées déposées sur cette plateforme.

Noé CLAVIER précise qu'il en a déjà discuté avec Dylan COLAS et Blandine LATHUILLIÈRE.

Sabrina SPEICH serait intéressée par une enquête, en fin d'année, auprès de la population étudiante pour sonder sa perception de cette formation.

Frédéric WORMS assure que cette enquête sera menée. Par ailleurs, la direction a repris, informellement, la pratique initiée par Marc MÉZARD de petits-déjeuners avec les étudiants de 1^{ère} année de chaque département, où la question sur la formation obligatoire leur est posée systématiquement. Ils sont tous très positifs, tant sur le fond que sur la forme. Néanmoins, ils lui ont trouvé deux défauts, jugeant certaines des présentations trop techniques et d'autres pas assez. Ces éléments seront à ajuster, sachant que c'était la première fois et que les départements ont eu très peu de temps pour les préparer. Quoi qu'il en soit, une expérimentation appelle un retour sur expérience.

Valérie THEIS ajoute que des étudiants ont vraiment apprécié les interventions systématiquement effectuées en binôme. Cependant, ils aimeraient que chaque binôme travaille l'an prochain sur une même question, pour permettre davantage de dialogue entre les disciplines.

Concernant l'action 3.6 relative aux critères environnementaux des financeurs privés, **Saadi LAHLOU** indique que l'une de ses étudiantes a travaillé sur la manière dont cette question est prise en compte dans les institutions bancaires. Si la volonté est d'être efficace de ce point de vue, il faut commencer par apprécier si le financement est acceptable sur le plan environnemental, avant de considérer d'autres aspects. Une fois que les discussions sur une éventuelle donation ont commencé, les personnes ont beaucoup plus de mal à prendre en compte ces critères. Pour avoir siégé 10 ans au sein du *Grants and Donations Committee* de la LSE, il sait, s'agissant des donations importantes, que la tentation est forte de relativiser les critères.

Jean JOUZEL rappelle qu'il a accepté de présider le groupe de travail évoqué par Dylan COLAS et suppose que Saadi LAHLOU acceptera d'en faire partie.

Frédéric WORMS signale qu'une réunion de préparation s'est déjà tenue, où ce schéma directeur a été évoqué. Ce sujet, sur lequel l'École veut construire une réflexion équilibrée et forte, notamment avec la fondation, a été évoqué. Il convient à cet égard que tous les guichets de l'ENS soient en phase.

Frédéric WORMS tient également à remercier Jean JOUZEL d'avoir accepté la présidence de ce groupe de travail, qui occasionne pour lui une charge supplémentaire alors qu'il est déjà très sollicité. L'École s'est engagée à ce qu'il ne prenne pas trop de temps, mais sait qu'il s'agit d'un enjeu crucial. Elle a aussi conscience que les critères sont nécessaires et qu'une fois définis, ils doivent être

respectés. Frédéric WORMS juge préférable d'en définir en amont, mais avoue qu'il ne sait pas exactement ce qu'ils seront, pour admettre ou pas des donations.

Saadi LAHLOU préfère ne pas en discuter dans une séance enregistrée.

Jean JOUZEL s'enquiert des éléments de réflexion sur la mise en place de ce groupe de travail, s'agissant notamment de sa composition.

Frédéric WORMS mentionne la participation de la direction, du pôle des affaires juridiques, de la fondation, des structures concernées par le financement (laboratoires, départements, etc.) et de la communauté académique. Le souhait est également d'associer les étudiants d'une manière ou d'une autre, mais sans savoir exactement comment, si ce sera à travers les élus ou une association. Enfin, il faudrait peut-être inclure des membres du conseil scientifique et du conseil d'administration. L'échéance envisagée est globalement fixée en 2024, mais il serait opportun de terminer le travail à la fin du premier semestre, car pendant ce temps, les contrats continuent de courir.

Jean JOUZEL s'enquiert d'une réflexion des étudiants autour de cette question.

Noé CLAVIER ne veut pas donner l'impression d'une réponse unique et note que de nombreuses opinions différentes co-existent chez les étudiants, notamment sur la question des financements privés.

Jean JOUZEL souhaitait simplement savoir s'il s'agit d'une préoccupation pour les étudiants.

Noé CLAVIER confirme que c'est une préoccupation certaine, et un sujet de débat, comme cela est apparu, par exemple, lors d'une réunion récente avec Emmanuel BASSET et les responsables de la fondation de l'ENS concernant des événements prévoyant la présence de personnalités controversées. Dans de tels cas, des messages remontent immédiatement à la direction.

Alexandre LANAU ajoute qu'au sein des associations étudiantes, une grande partie des partenariats privés est abandonnée au profit de partenariats plus éthiques. La réflexion est menée depuis des années, mais elle commence à se transformer en actions, comme la réalisation en cours du bilan carbone du COF. Les étudiants sont particulièrement sensibles à ces sujets, lesquels peuvent eux-mêmes être sensibles dans les discussions actuelles.

Sabrina SPEICH remarque qu'au-delà de la question de l'empreinte carbone, également traitée par d'autres organismes, se pose celle des financements, qui peuvent susciter des divergences.

Jean JOUZEL en convient, mais juge opportun de définir des critères au niveau de l'École.

Frédéric WORMS retrouve ici un point évoqué lors de la discussion avec Mathias GIREL sur la nécessité d'établir des critères et une procédure, l'application des premiers supposant la seconde. L'École dispose déjà d'une charte de l'examen éthique des dons, tout comme la fondation. En l'occurrence, il faudrait définir des critères qui fassent cadre et permettent d'exclure certaines choses et pas d'autres. Il conviendra d'y réfléchir de manière précise et ouverte, en considérant ce qui se fait ailleurs.

À cet égard, s'agissant de l'inclusive, Frédéric WORMS serait enclin à définir les éléments plutôt par les lignes rouges du négatif. Il s'agirait de ne pas être parfait et d'éviter ce qui est vraiment un problème et les grandes exclusions et possibles discriminations. Pour ce qui concerne les financements, son approche serait similaire et consisterait à ne pas rechercher la perfection mais à écarter vraiment ce qui est inadmissible et nécessite d'être défini grâce une vraie discussion.

Jean JOUZEL assure que le groupe de travail s'efforcera de formuler des propositions, mais il est bon que les deux conseils se sentent concernés.

Frédéric WORMS rappelle le principe déjà acté de l'indépendance de la recherche, quelle que soit l'origine du financement, qui doit être éthique.

Noé CLAVIER salue la mise en place de ce schéma directeur et la démarche de consultation entreprise pour le construire. Il se réjouit également, avec sa binôme Alice MUNOZ-GUIPOUY, d'avoir pu en discuter longuement et de façon constructive avec Dylan COLAS et Blandine LATHUILLIÈRE. À cet égard, il juge important de porter à l'attention du conseil scientifique le fait que le schéma directeur, dans sa rédaction actuelle, ne détaille pas d'objectifs intermédiaires et sectoriels. La cible est définie à - 40 % d'émissions à l'échelle de l'École en 2030, mais sans information sur les étapes pertinentes par laboratoire, secteur, etc. Certes, il n'est pas possible de tout chiffrer. Cependant, en l'absence d'objectifs intermédiaires, Noé CLAVIER craint qu'il ne soit difficile de conclure sur le respect de la trajectoire que l'ENS s'est fixée, malgré tous les indicateurs prévus.

Par ailleurs, Noé CLAVIER craint que le schéma ne soit difficile à mettre en œuvre au jour le jour, de façon pratico-pratique par les acteurs, car il n'est pas nécessairement facile de traduire un objectif global de long terme en une action concrète de court terme, quand il faut arbitrer entre différents aspects toujours un peu contradictoires. Dans le même temps, cela laisse la liberté à chaque laboratoire ou département de jouer avec ses propres particularités, et ce peut être intéressant. Néanmoins, il faudra d'abord s'assurer que le schéma directeur est bien consulté et fait bien référence pour tous les acteurs dans leurs prises de décision, et éventuellement les aider s'ils sont un peu dépourvus quant au passage au concret.

Au-delà de ces remarques, Noé CLAVIER soutient totalement la démarche de l'École en la matière et se réjouit du chemin parcouru.

Jean JOUZEL fait valoir que des décisions remonteront nécessairement à la direction.

Frédéric WORMS assure que la direction prévoit de procéder à un bilan annuel. Il entend la suggestion de fixer des cibles intermédiaires, mais des indicateurs ont été établis, dont l'École est certaine et dont l'atteinte sera appréciée tous les ans. Cela permettra de jalonner la mise en œuvre et l'orientation de la courbe sera très rapidement perceptible.

Par ailleurs, Frédéric WORMS remercie l'équipe de Dylan COLAS et Blandine LATHUILLIÈRE pour le travail considérable de consultation, de mobilisation et de discussion qu'ils ont accompli, sans lequel cette démarche n'est pas possible. Comme pour l'école inclusive, c'est participatif ou pas du tout.

Jean JOUZEL se joint à ces remerciements. Par ailleurs, il sait que Dylan COLAS est conscient que la solution réside dans le suivi et l'évaluation de ce qui s'est passé. La planification écologique existe, et le groupe de travail peut sans doute inviter Antoine PEILLON, mais l'École ne la mettra peut-être pas en place.

Dylan COLAS quitte la séance à 12 h 49.

V. Questions diverses

Ky NGUYEN remercie la direction d'avoir accepté sa demande, certes un peu tardive, d'ajout d'un point à l'ordre du jour. Il porte sur une enquête récemment menée par un groupe d'étudiants et d'étudiantes à l'ENS sur la xénophobie, le racisme et les discriminations au sein de l'établissement. Le rapport en résultant identifie des problèmes qui nécessitent des ajustements dans la politique de l'École. Il aborde deux thématiques principales, à savoir l'absence d'un système de signalement efficace et l'adaptation limitée pour une meilleure intégration des étudiants internationaux. Quatre exemplaires du document, qui sera publié prochainement, sont disponibles sur table pour

consultation. Par ailleurs, Ky NGUYEN se propose de mentionner des pistes de solutions esquissées par les répondants et répondantes de l'enquête et d'autres étudiants et étudiantes.

Frédéric WORMS signale que de toute façon, la réponse de la direction consistera à en discuter avec Ky NGUYEN d'ici la journée du 18 janvier. Aussi, celui-ci souhaitera peut-être synthétiser sa présentation.

Jean JOUZEL souhaite que la séance se termine à 13 heures et suggère à Ky NGUYEN d'organiser sa présentation en conséquence, sachant que la réponse de l'administration sera courte.

Ky NGUYEN mentionne l'existence de cas de discrimination, de xénophobie et de racisme au sein de l'ENS, 20 répondants sur 237 ayant mentionné des incidents xénophobes, des propos malveillants, de l'hostilité et de l'exclusion. Ils sont signalés dans l'ensemble de l'École et sont perpétrés par l'ensemble de la population, y compris les personnels administratifs et académiques, bien que les étudiants soient les groupes les plus fréquemment impliqués.

Ky NGUYEN évoque également la défaillance des procédures de signalement des discriminations, la grande majorité des cas n'étant pas signifiée. Sur les 100 personnes ayant fait un signalement, une sur cinq est satisfaite. À cet égard, Ky NGUYEN indique la citation suivante : *« I reported it to the professors and the highest administrative figures at the ENS, but I had never seen any action taken. I have never witnessed any accountability for offenses within the ENS. I simply concluded that the school is an unsafe and unwelcoming place to be, and I definitely decided to leave the ENS and France as soon as I could in general, as I have much better offers from much better places »*.

De plus, le personnel administratif est décrit comme peu réceptif, comme le montrent les commentaires suivants : *« How to explain my racial discrimination to people who are not educated on the matter ? »*, *« Pour avoir connu quelqu'un qui a essayé d'y faire recours, ça n'en vaut pas la peine. Soit on simule, soit il faut nous mettre en asile »*. Enfin, les victimes expriment des préoccupations de sécurité, comme indiqué dans la citation suivante : *« Vu son pouvoir, j'ai préféré garder le silence, pour ne pas subir des répercussions plus fortes encore »*.

Ky NGUYEN explique qu'au niveau institutionnel, les résultats concrets de l'enquête peuvent être répartis en trois thématiques, à savoir la transparence, l'intégration et la responsabilité de l'École, et touchent à deux thèmes principaux : les accès à l'information, d'une part, et les difficultés financières, la vie sociale et la scolarité, d'autre part. Concernant la transparence, l'exigence de conditions linguistiques claires et cohérentes avec les pratiques est soulignée, comme cela est exprimé dans le commentaire suivant : *« Certains cours obligatoires dans notre cursus ne sont pas délivrés en anglais pour des raisons diverses, et ce malgré la présence d'étudiants ne parlant pas ou peu français »*.

Le rapport met aussi en avant le problème d'accessibilité de l'information pertinente et des services en anglais, tant du point de vue linguistique que du statut. 20 des 51 locuteurs non natifs du français estiment ne pas disposer d'informations suffisantes en anglais et plus de 55 % de personnes non francophones trouvent difficile d'accéder aux informations relatives au programme d'études, comparé à 25 % parmi les locuteurs natifs.

Concernant l'intégration et la vie sociale, l'objectif vise à ce que l'École déploie des efforts explicites pour intégrer les étudiants internationaux. Les défis sont nombreux, s'agissant notamment de la difficulté de se faire des amis, avec 50 % des étudiants internationaux et 25 % des étudiants français ayant répondu qu'ils se trouvaient confrontés à cette problématique. Le constat est également alarmant sur l'isolement social, 50 % des étudiants non francophones ayant indiqué le ressentir. Comme illustré dans la figure 4 du rapport et en annexe, l'aspect crucial de la santé mentale est également abordé dans cette enquête. Globalement, 40 % des réponses indiquent qu'elle se détériore à l'ENS, avec 15 % qui s'accordent fortement avec cette affirmation.

Quant à la responsabilité vis-à-vis de la communauté étudiante, le rapport signale la nécessité de garantir aux étudiants un remboursement en temps voulu après des missions, conférences ou ateliers, surtout pour ceux et celles en doctorat. Il importe également de mettre en place une assistance administrative pour leur permettre de comprendre les procédures d'inscription à la sécurité sociale, pour l'obtention du titre de séjour, etc. À cet égard, Ky NGUYEN cite le commentaire suivant : « *ENS has a very significant problem with not recognizing the problems of international students. Help is not easily available and most of the time no effort is made to stop and consider our experiences, the mere fact that things might be different. The solution to every problem is either to send another mail to somebody else or to add on more time to one's studies. When you are exhausted and struggling with poor mental health, even if you speak French, writing yet another email can be culturally and emotionally extremely difficult. But this is the only way to access any help because there is no 'suivi'. Suivi is imperative: the school (via its tutors etc) mustn't wait for us to say we're not ok, they should be asking regularly and looking out for us.* ».

Enfin, Ky NGUYEN évoque la nécessité d'assurer un suivi administratif plus efficace, par exemple à travers des réunions organisées par la direction de la vie étudiante une fois par an. Les étudiantes internationales et étudiants internationaux rencontrent des problèmes au sein de l'École, un des commentaires indiquant : « *ENS accepts foreign students who do not speak good French or do not speak it at all, but makes little efforts to integrate them. You have to choose either accept them, and make everything accessible in English, including French classes, or stop the pretense and just focus on only francophone people. It just feels dishonest and misleading* ».

Frédéric WORMS remercie Ky NGUYEN et tous ceux qui ont mené ce travail. Il croit savoir qu'ils s'en sont déjà entretenus avec Dorothée BUTIGIEG, puisqu'elle a inscrit la discussion sur ce rapport dans le cœur du premier moment de la journée école inclusive, qui prendra le sujet extrêmement au sérieux et réfléchira à des réponses. De toute façon, il était totalement sur le radar de la direction, s'agissant de l'inclusivité une fois entré à l'École, et elle en est extrêmement consciente. Elle rappellera lors de la journée les actions déjà mises en place en la matière, mais qui sont visiblement insuffisantes, comme cela remonte de nombre d'endroits. Il est prévu l'enseignement du français langue étrangère et du français académique, vu les inégalités devant la langue mais aussi devant les exercices, les pratiques scolaires, etc. Cela dépend également beaucoup des disciplines et des contextes. Quoi qu'il en soit, de nombreux sujets étaient dans l'angle mort et seront traités en janvier.

À cet égard, Frédéric WORMS propose d'organiser une réunion avant le 18 janvier, sachant que d'autres seront prévues par la suite. De fait, des avancées sont déjà enregistrées sur le sujet, grâce notamment à Ky NGUYEN. Il n'a pas émergé du jour au lendemain, même si les témoignages lus par ce dernier sont sérieux, et la direction les prend sérieusement.

Ky NGUYEN assure que l'équipe de l'enquête est partante pour poursuivre la discussion sur ces sujets, même avant la journée école inclusive, par exemple lors du prochain conseil d'administration.

Jean JOUZEL indique que la prochaine réunion du conseil scientifique se tiendra le 6 février 2024, à 14 heures, et remercie les participants.

La séance est levée à 13 h 02.